

**GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO**



**PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN  
AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO (FSRP)  
(P172769)**

**Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) – Burkina Faso**

**Juillet 2021**

TABLE DES MATIERES	
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	4
DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS .....	5
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
1.1. Contexte et justification .....	7
1.2. Objectifs du PMPP .....	8
1.3. Documents de référence .....	8
1.4. Domaine d'application .....	9
1.5. Démarche méthodologique.....	9
1.6. Structuration du PMPP.....	10
<b>2. BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>11</b>
2.1. Objectif de développement du Programme (ODP) .....	11
2.2. Description des composantes du FSRP .....	11
2.3. Bénéficiaires du programme .....	12
2.4. Budget du projet.....	13
2.5. Zone d'intervention du Programme .....	13
2.6. Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du Programme .....	13
2.6.1. Effectifs de la population.....	13
2.6.2. Situation du genre et des groupes vulnérables .....	14
2.6.3. Secteurs sociaux de base .....	16
2.6.4. Principales activités économiques des populations .....	17
2.7. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme.....	17
<b>3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>19</b>
<b>4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>22</b>
4.1. Parties touchées .....	22
4.2. Autres parties concernées.....	22
4.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables .....	28
4.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	28
4.5. Synthèse des actions de mobilisation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP .....	31
<b>5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>25</b>
5.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes .....	25
5.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations .....	25
5.3. Stratégie proposée pour les consultations .....	31
5.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables .....	37
5.5. Calendriers .....	37

5.6. Examen des commentaires .....	38
5.7. Phases ultérieures du projet .....	39
<b>6. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>40</b>
6.1. Ressources .....	40
6.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	43
<b>7. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES .....</b>	<b>45</b>
7.1. Types et catégories des plaintes à traiter .....	45
7.2. Parties prenantes impliquées.....	46
7.3. Niveaux de résolution des plaintes (pour les plaintes non-sensibles) .....	47
7.4. Etapes de traitement proposé (pour les plaintes non-sensibles) .....	49
7.5. Mécanisme de gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS.....	51
8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	55
8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes .....	56
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>59</b>
Annexe 1 : Liste des personnes et structures rencontrées .....	59
Région de l'Est .....	59
Région du Centre-Sud.....	63
Région de la Boucle du Mouhoun .....	67
Région du Centre- Est.....	80
Région du Nord.....	86
Région des Hauts Bassins .....	88
Region du Centre-ouest.....	93
Annexe 2 : Analyse des impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels du Programme.....	98
Annexe 3 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS.....	100
Annexe 4 : Synthèse des consultations publiques .....	102
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
Tableau 1 : Effectif de la population par groupe d'âge par région et par sexe en 2019.....	14
Tableau 2 : situation des PDI dans la zone de couverture du FSRP .....	15
Tableau 3 : Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	19
Tableau 4 : Autres parties concernées au niveau sous régional et national.....	23
Tableau 5 : Autres parties concernées au niveau régional et provincial .....	25
Tableau 6 : autres parties concernées au niveau communal.....	27
Tableau 7 : Besoins essentiels des parties prenantes .....	28
Tableau 8: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations .....	27
Tableau 9 : Stratégie de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de Projet.....	34

Tableau 10 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP.....	37
Tableau 11 : Budget prévisionnel estimatif de PMPP .....	40
Tableau 12 : Equipe de gestion du PMPP.....	43
Tableau 13 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des plaintes .....	51
Tableau 14 : Frais associés aux parties prenantes .....	54
Tableau 15 : Programme de suivi environnemental et social.....	55

## **LISTE DES CARTES**

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du FSRP.....	13
--	----

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ANAM</b>	Agence nationale de météorologie
<b>ANEVE</b>	Agence National des Évaluations Environnementales
<b>CADBE</b>	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
<b>CDE</b>	Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CERC</b>	Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle
<b>CGES</b>	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>CILSS</b>	Comité Inter Etat de Lutte contre la sécheresse dans le sahel
<b>CNS-FL</b>	Centre National de Spécialisation en Fruits et Légumes
<b>CNS-FL</b>	Centre National de Spécialisation en Fruits et Légumes
<b>CORAF</b>	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricole
<b>COVID-19</b>	Maladie du Coronavirus 2019
<b>CPR</b>	Cadre de politique de réinstallation
<b>CRE</b>	Centre Régional d'Excellence
<b>CVD</b>	Conseils Villageois de Développement
<b>EAS/HS</b>	Exploitations et Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuel
<b>GAFFSP</b>	Global Agriculture and Food Security Program
<b>INERA</b>	Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles
<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
<b>MGP</b>	Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>NES</b>	Normes environnementales et Sociales
<b>ODPr</b>	Objectif de développement du programme
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>OSC</b>	Organisation de la société Civile
<b>PAP</b>	Personne Affectée par le Projet
<b>PDI</b>	Personnes Déplacées Internes
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PPAAO/WAAPP</b>	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
<b>PRéCA</b>	Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole
<b>FSRP</b>	Food System Resilient Program (Programme de Résilience des Systèmes Alimentaire en Afrique de l'Ouest)
<b>PS-PASP</b>	Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>TIC</b>	Techniques de l'information et de la communication
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UGR</b>	Unités de Gestion Régionale
<b>UNC</b>	Unité Nationale de Coordination
<b>VBG</b>	Violences basées sur le Genre
<b>VCE</b>	Violences contre les enfants
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS

**Abus sexuel:** Toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

**Autres parties concernées :** Tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10 CES-Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

**Bénéficiaires :** Personnes qui tireront directement profit des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit des personnes directement ciblées par les interventions du projet. Les bénéficiaires directs sont les personnes qui participeront directement au projet et bénéficieront ainsi de son existence ; quant aux bénéficiaires indirects, il s'agit de toutes les personnes ou familles qui vivent dans la zone d'influence du projet (*FAO, préparation et analyse des avant-projets d'investissement*).

**Exploitation sexuelle:** Le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Certains types de « prostitution forcée » peuvent également entrer dans cette catégorie (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

**Harcèlement sexuel :** Avances sexuelles importunes, demandes de faveurs sexuelles et tout comportement verbal ou physique de nature sexuelle (*Comité permanent interorganisations, 2015, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*)

**Mécanisme de gestion des plaintes :** Un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

**Parties prenantes :** selon le CES de la Banque mondiale (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 2*) le terme « parties prenantes » désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

**Parties touchées par le Projet :** Personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1*).

**Parties concernées par le Projet :** Tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

**Personnes défavorisées ou vulnérables** : Des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (NES 10 CES-/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28).

**Survivant-e-s** : Toute personne ayant subi des violences basées sur le genre. Les termes « victime » et « survivant(e) » peuvent être utilisés indifféremment. Le terme « victime » est souvent utilisé en droit et en médecine, tandis que le terme « survivant(e) » est généralement préféré par les secteurs sociaux et psychologiques en raison de la notion de résilience qu'il implique (IASC, 2005, *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire*, page 1).

**Violences Basées sur le Genre (VBG)** : la violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercée en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes. La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont : la violence conjugale ; la violence sexuelle ; les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, meurtres liés à la dot, mariages d'enfant...) ; le féminicide ; le harcèlement sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles; la prostitution et le trafic sexuel où les femmes et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi; la violence physique et la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluant le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines; les abus à l'encontre des enfants qui peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins ; le VIH et le SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter le virus IH, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences (Inter Press Service, 2009. *Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes*, page 10).

**Violences contre les enfants** : la violence contre les enfants recouvre de multiples formes à savoir les violences physiques, psychologiques, sexuelles et les négligences. Ces violences ont toutes des conséquences pour les enfants qui en sont victimes et sont toutes punies par la loi. Elles entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. La violence est omniprésente dans la société où les enfants grandissent. Elle est intégrée aux normes économiques, culturelles et sociétales dont est pétri l'environnement de l'enfant. (Organisation Mondiale de la Santé, 2018).

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification

Le ralentissement économique et la détérioration de la situation sécuritaire et sanitaire accroissent la pauvreté et empirent les conditions sociales. La pauvreté reste généralisée. En 2019, deux Burkinabè sur cinq vivaient sous le seuil national de pauvreté. Cela correspond à 8,5 millions de personnes, dont plus de 90 pour cent résident dans les zones rurales. La croissance s'est accélérée à environ 6,4 pour cent en 2018-2019, soutenue par un rebond du secteur agricole et une croissance soutenue dans les mines et les services. Cependant, en raison à la fois du ralentissement mondial et de l'épidémie de COVID-19 domestique, la croissance du PIB devrait s'effondrer à -2% en 2020 - une révision à la baisse de 8 points de pourcentage par rapport aux 6% prévus avant le COVID-19 - et être associée à une baisse de 5 pour cent par habitant.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie à Coronavirus, des conflits dans certaines zones du pays, de la forte croissance démographique, la dégradation des ressources naturelles et le changement climatique. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (2020), plus de 2,1 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5)<sup>1</sup> soit 21% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population. Ces personnes sont réparties dans toutes les régions et leur situation alimentaire est due principalement aux impacts non négligeables des poches de sécheresse et autres attaques de cultures et l'insécurité ayant occasionné des baisses de production et la perte de moyens d'existence. L'arrivée de la pandémie à COVID-19 et l'ensemble des mesures d'atténuation prises pour ralentir le rythme des infections ont sérieusement impacté la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. En effet, la pandémie a entraîné une réduction du pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation du prix des denrées alimentaires, le ralentissement de l'activité des marchés tant ruraux qu'urbains, les difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires, en intrants de production et les difficultés à mettre en œuvre les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

Ces défis de changement climatique, de résilience (insuffisance des investissements ruraux), de sécurité alimentaire, de conflits et de COVID-19, difficiles à relever de façon isolée pourraient être mieux pris en charge à travers la mise en commun des efforts des pays confrontés aux mêmes obstacles.

Convaincu de cette approche régionale intégrée et harmonieuse, le Gouvernement du Burkina Faso a adhéré au programme régional de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest initié par la CEDEAO en collaboration avec la Banque mondiale, l'UEMOA et le CILSS. C'est dans cette optique que le Gouvernement a sollicité auprès de la Banque mondiale, le financement du Projet susmentionné pour le Burkina Faso.

Afin de bénéficier de cet appui budgétaire, un certain nombre de conditions dont la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans la préparation et la mise en œuvre du Projet sont requises. Ainsi, à ce stade de préparation du Projet, le pays est tenu d'élaborer entre autres, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et un document de Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO).

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, identifie les principales parties prenantes affectées directement ou indirectement par le Projet (y compris les individus et les groupes vulnérables et/ou défavorisés), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des activités du Projet. Le PMPP décrit également l'approche de consultations, et les stratégies permettant un engagement opportun de participation, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la préparation et la mise en œuvre du Projet.

---

<sup>1</sup> Résultats cadre harmonisé, mars 2020 en situation projetée.

## **1.2. Objectifs du PMPP**

L'objectif du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Le projet assurera l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue (par exemple, pour mieux engager les femmes assurer qu'elles soient consultées dans les groupes séparés facilités par une femme). De façon spécifique, le présent PMPP:

1. Établit une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra l'Unité de Gestion du Programme de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive dans le cadre de la mise en œuvre du FSRP
2. Évalue le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale
3. Encourage la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir
4. Permet de développer des relations de confiance entre le Projet et les parties prenantes, et établir des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation
5. Identifie les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au Projet une meilleure compréhension des problèmes et attentes des parties prenantes et augmenter de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales
6. S'assure que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet y compris les risques liés aux EAS/HS, les comportements interdits des employés du projet, et comment accéder au MGP du projet
7. Dote les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer

## **1.3. Documents de référence**

La mobilisation des parties prenantes se conformera essentiellement aux exigences des normes environnementales et sociales, aux notes d'orientations pour les emprunteurs. On citera à titre d'information les références suivantes :

- Normes Environnementales et Sociales 10 (NES10) : Mobilisation des parties prenantes ;
- Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- Note d'orientation pour les emprunteurs selon le CES pour les opérations IPF – ESS10/ GN (Guidance Notes for Borrowers)
- Modèle pour la NES n° 10 : Mobilisation des parties prenantes et information/Plan et cadre de mobilisation des parties prenantes
- Note de Bonnes Pratiques EAS/HS de la Banque Mondiale<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Par rapport aux évaluations des risques et effets sociaux, l'emploi et conditions du travail, la santé et sécurité des populations, et la mobilisation des parties prenantes, il est impératif aussi de prendre en considération les orientations de la Banque mondiale de la Note de Bonne Pratique EAS/HS, surtout pour considérer les risques et mesures pour les projets jugés à risque modéré d'EAS/HS comme ce projet.

- Loi n° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 Portant Régime Foncier Rural ;
- Loi n° 009-2018/AN 03 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso ;
- Loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;
- Décret N° 2015- 1187 /PRESTRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA/MICA/MHU /MIDT/MCT du 22 Octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social au Burkina Faso.

D'autres sources d'information ont également été utilisées, à savoir :

- Le document du Programme (Mini PAD) ;
- Les résultats de certaines études sociales et environnementales<sup>3</sup>;
- Les comptes rendus des consultations antérieures dans le cadre de la préparation du Programme ;
- Les résultats des consultations menées dans le cadre de la préparation du présent PMPP ;
- Les expériences des projets antérieurs.

#### **1.4. Domaine d'application**

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au projet s'applique aux individus et aux groupes (selon la NES10) qui :

- Sont ou pourraient être affectés par le projet (les parties affectées par le projet) ; et
- Peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

#### **1.5. Démarche méthodologique**

L'approche méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le FSRP dans sa zone d'intervention. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour le présent PMPP du FSRP, il a été adopté l'approche suivante :

- Pour établir une approche systématique de mobilisation (objectif spécifique 1), nous avons consulté les personnes familières au milieu local pouvant fournir des informations sur le milieu local et son utilisation, qui ont été utiles aux études et à la mise en œuvre du Projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins.
- Pour l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion (objectif spécifique 2), encourager la mobilisation effective de toutes les parties prenantes (objectif spécifique 3) et permettre de développer des relations de confiance entre le FSRP et ces dernières (objectif spécifique 4), des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par le Programme, les acteurs institutionnels du FSRP, les autorités locales et autres personnes ressources ont été réalisées. Elles ont été précédées par une rencontre de cadrage (visioconférence) avec l'équipe de préparation du Programme et la Banque mondiale, une consultation avec l'équipe de préparation du Programme et une revue documentaire.
- L'identification des structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés (objectif spécifique 5), s'assure que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet y compris les risques liés aux EAS/HS, les comportements interdits des employés du projet, et comment accéder au MGP du projet (objectif spécifique 6). Des

---

<http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

<sup>3</sup> Cadre de Politique de Réinstallation des Population du FSRP (2021) ; Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FSRP (2021)

entretiens spécifiques ont été conduits avec les services en charge de l'action sociale, des OSC, des organisations de femmes et des autorités coutumières de la zone d'intervention du FSRP.

#### **1.6. Structuration du PMPP**

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- Introduction
- Brève description du Programme
- Résumé des- activités antérieures de mobilisation des parties prenantes
- Identification et analyse des parties prenantes
- Programme de mobilisation des parties prenantes
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes
- Mécanisme de gestion des plaintes du projet
- Suivi et établissement de rapports
- Conclusion

## 2. BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 2.1. Objectif de développement du Programme (ODP)

L'Objectif de développement du programme (Op) est de renforcer la gestion des risques inhérents aux systèmes alimentaires régionaux, d'améliorer la durabilité de la base de production dans les zones ciblées et de développer les marchés agricoles régionaux.

### 2.2. Description des composantes du FSRP

Le Programme comporte cinq composantes, allant d'une concentration sur la réponse immédiate à la crise actuelle d'insécurité alimentaire pour évoluer vers des investissements accrus à moyen et à plus long terme visant à renforcer la résilience du système alimentaire et de sa base de production. Les activités à mettre en œuvre dans le cadre de chaque composante sont décrites ci-après.

**Composante 1 : Services de conseils numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires (équivalent à 6,779 millions de dollars US).** L'objectif global de cette composante est de contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur. La composante sera mise en œuvre de façon concertée avec le projet HYDROMETH, l'ANAM, le SAP, le SE CNSA et l'Université de Ouaga I, Professeur Joseph KI-ZERBO. Cette composante s'exécute en deux sous composantes suivantes :

- *Sous-composante 1.1: Amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires (équivalent à 2,742 millions de dollars US) ;*
- *Sous-composante 1.2: Renforcement de la création et de la fourniture de services de conseils numériques aux agriculteurs (équivalent à 4,037 millions de dollars US).*

**Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (équivalent à 75, 334 millions de dollars US).** Cette composante vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo--pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux. La composante 2 se décline en 2 sous composantes :

- *Sous-composante 2.1: Consolider le système régional d'innovation agricole (équivalent à 10, 223 millions de dollars US).*
- *Sous-composante 2.2: Renforcer la sécurité alimentaire régionale par des pratiques durables dans les zones ciblées (équivalent à 65,111 millions de dollars US).*

**Composante 3 : Intégration des marchés et commerce (équivalent à 30, 053 millions de dollars US).** L'objectif de cette composante est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. La mise en œuvre de la composante permettra de faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires. Elle facilitera également la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales. Elle consolidera les acquis de la réserve alimentaire régionale de la CEDEAO. Par ailleurs, la composante soutiendra le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques de la CEDEAO. Cette composante est subdivisée en deux sous composantes :

- *Sous-composante 3.1 : Faciliter le commerce le long des principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires (équivalent à 11, 131 millions de dollars US)*
- *Sous-composante 3.2 : Soutenir le développement de chaînes de valeur régionale stratégiques (équivalent à 18, 922 millions de dollars US).*

**Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence imprévue (équivalent à 0 millions de dollars US).**

Le Programme mettra en place une composante comprenant un Mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). La CERC n'aura pas d'allocation initiale de fonds. En cas de crise, le Gouvernement pourra, avec avis de la Banque, réaffecter les fonds du programme au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement. Des directives opérationnelles détaillées jugées acceptables par la Banque pour la mise en œuvre de la CERC du Programme seront élaborées au cours des six premiers mois de la mise en œuvre. Toutes les dépenses au titre de la CERC spécifique au Programme seront conformes à l'OP 10 de la Banque mondiale (Financement des projets d'investissement - FPI). Elles feront l'objet d'un examen de la Banque pour s'assurer qu'elles sont éligibles avant tout décaissement. Les décaissements seront effectués sur la base d'une liste approuvée de biens, de travaux et de services nécessaires à l'atténuation des crises, aux interventions, au relèvement et à la reconstruction.

**Composante 5 : Gestion du programme (équivalent à 14, 505 millions de dollars US)**

Cette composante comprend les coûts de gestion et de suivi-évaluation du Programme. Ceci comprendra le financement des activités de prédémarrage, l'acquisition d'équipements et de matériels, le suivi-évaluation et les sauvegardes environnementale et sociale, la gestion des connaissances et communication. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, il s'agit des salaires, primes et indemnités du personnel de l'Unité Nationale e Coordination (UNC), les frais de fonctionnement de l'UNC, les coûts de fonctionnement de l'INERA et des unités de gestion régionale (UGR).

**2.3. Bénéficiaires du programme**

Le programme bénéficiera directement et indirectement à toutes les parties prenantes, principalement les plus vulnérables dans les zones d'intervention sélectionnées. Tous les acteurs publics ayant un rôle important dans la facilitation des échanges des produits agricoles le long des corridors seront touchés par les interventions du FSRP. Le Programme mettra un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires directs et indirects est estimé à au moins 100 000 ménages, soit 650 000 personnes dont 325 000 femmes et jeunes, soit environ 50% qui représentent les couches les plus vulnérables.

La mise en œuvre du Programme permettra une amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires à travers la collecte, l'analyse, la prévision et la gestion des données pertinentes pour la sécurité alimentaire, afin de fournir des informations et des services de conseil pour soutenir les décisions de gestion des risques.

Il permettra également de renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux. Cela se fera à travers la restauration des terres et des bassins versant pour une superficie d'au moins 20 000 ha ; la réhabilitation de la plaine irriguée de Bama d'une superficie de 1260 ha ; la mise en place de 200 modèles d'exploitations agricoles centrés sur la valorisation des eaux souterraines ; l'aménagement de 1200 ha de bas-fonds de type PFR, la mise en place de 170 jardins maraichers communautaire d'au moins 1 ha chacun pour les femmes ; la mise en place de 500 ha de vergers fruitiers et de moringa ; la sécurisation foncière rurale des superficies aménagées et mises en valeur et la mise à l'échelle des technologies intelligentes face au climat au niveau. En matière d'équipements agricoles, il est prévu l'acquisition de 100 tracteurs ; 200 motoculteurs ; de 20 drones pour la lutte contre les nuisibles des plantes

Aussi, l'acquisition de 10 000 tonnes de céréales pour le SNS et de 5000 tonnes pour le stock d'interventions d'urgence au profit des personnes vulnérables, la construction de 5 magasins de 500 tonnes et de 2 magasins de 1000 tonnes (développement de stratégie nationale, construction et équipement de magasins) ; (iii) domestiquer des politiques et réglementations régionales pour les intrants (semences, engrais, pesticides), la biotechnologie, normes et standards et les barrières non-tarifaires pour les produits agricoles

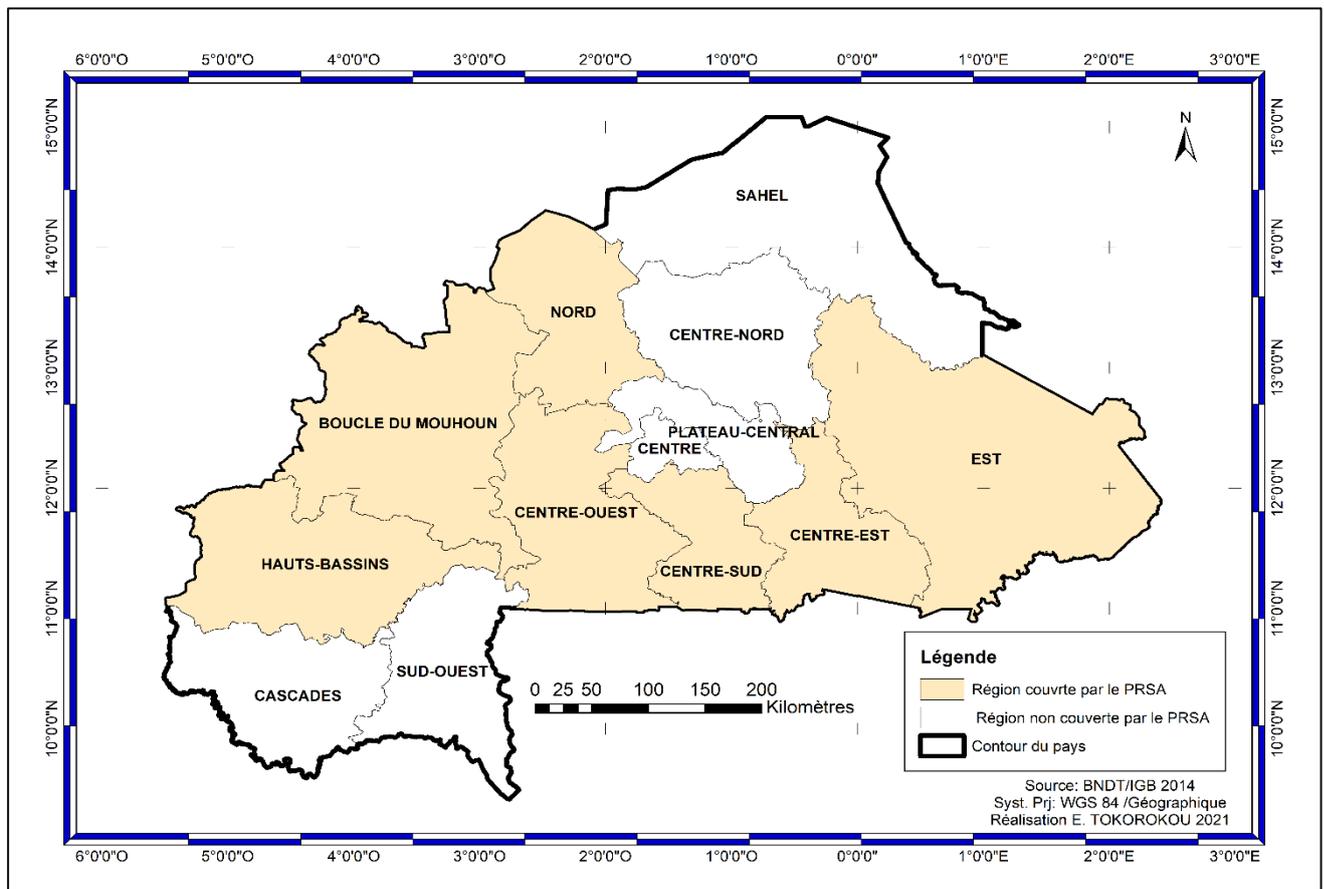
(simplifier les procédures, améliorer la coopération au niveau des frontières) et (iv) soutenir la structuration régionale des organismes interprofessionnels des chaînes de valeur.

## 2.4. Budget du projet

Le financement global du FSRP-BF s'élève à 126, 670 millions de dollars US dont 90 millions, financement IDA, 24 millions pour le GAFSP ; 1, 814 millions de dollars pour la contrepartie nationale ; 10, 858 millions pour les bénéficiaires.

## 2.5. Zone d'intervention du Programme

La zone d'intervention du programme couvre sept (07) régions que sont : la Boucle du Mouhoun ; les Hauts-Bassins ; l'Est ; le Centre-Est ; le Nord ; le Centre-Ouest et le Centre-Sud tels qu'illustrée par la carte 1.



Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du FSRP

## 2.6. Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du Programme

### 2.6.1. Effectifs de la population

Selon les résultats préliminaires du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2019), la population de la zone du Programme était de **11 824 676** soit 57,72 % de la population totale du pays. La répartition par sexe donnait 51,9% de femmes et 48,1% d'hommes. La répartition selon l'âge indique que les enfants de 0 à 14 ans représentaient 47, 8% et la population active (15-64 ans) 48,1%. Le tableau 1 ci-dessous donne l'effectif de la population par groupe d'âge par région et par sexe en 2019

**Tableau 1: Effectif de la population par groupe d'âge par région et par sexe en 2019**

Regions	Ménages	Hommes	Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age ND	Total
Boucle du Mouhoun	358 471	944 542	953 591	916 988	908 067	65 296	7 782	1 898 133
Centre-Est	292 917	733 654	844 421	764 262	743 273	63 123	7 417	1 578 075
Centre-Ouest	289 333	768 179	891 160	797 644	784 535	69 692	7 467	1 659 339
Centre-Sud	146 526	374 043	414 298	369 732	378 404	36 737	3 469	788 341
Est	316 757	951 523	989 982	980 654	898 334	50 673	11 843	1 941 505
Hauts-Bassins	447 866	1 093 472	1 144 903	983 766	1 185 891	57 302	11 416	2 238 375
Nord	294 650	822 120	898 788	841 696	792 822	76 580	9 809	1 720 908
<b>TOTAL</b>	<b>2 146 520</b>	<b>5 687 533</b>	<b>6 137 143</b>	<b>5 654 742</b>	<b>5 691 327</b>	<b>419 404</b>	<b>59 203</b>	<b>11 824 676</b>
<b>Proportions</b>		<b>48,1</b>	<b>51,9</b>	<b>47,8</b>	<b>48,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>
<b>BURKINA FASO</b>	<b>3 907 094</b>	<b>9 894 028</b>	<b>10 593 951</b>	<b>9 500 276</b>	<b>10 186 623</b>	<b>692 494</b>	<b>110 624</b>	<b>20 487 979</b>
Proportion par rapport au pays	54,94	57,48	57,93	59,52	55,87	60,56	53,52	57,72

Source : Résultats Préliminaires du 5<sup>ème</sup> RGPH, 2019

### 2.6.2. Situation du genre et des groupes vulnérables

#### ➤ Situation de la femme dans la zone d'intervention

Malgré le fait qu'au niveau législatif l'égalité entre hommes et femmes est consacrée par la Constitution du Burkina Faso, les normes sociales ainsi que les pratiques discriminatoires continuent à reléguer la femme au second rang après l'homme. Ce qui explique le fait qu'elle est le plus souvent exclue du pouvoir et des instances de décision qui touchent la vie de la communauté. On s'attend qu'elle soit obéissante et respectueuse de l'homme, qui selon certains us et coutumes est le chef du foyer. Dans le domaine du foncier, la femme n'a pas le droit de propriété sur la terre et ne bénéficie que d'un droit d'usufruit. Elle peut exploiter un lopin de terre appartenant à son époux ou à son fils pour des cultures dites secondaires. Les femmes sont confrontées à plusieurs contraintes limitant leur pleine participation au développement communautaire. Au titre de ces contraintes on peut relever : l'analphabétisme, le poids des travaux domestiques, les difficultés d'accès aux crédits, la faible implication des femmes dans les instances de décision, les pratiques socio culturelles néfastes (excision, mariages forcés, etc.). Pour ces raisons, les femmes et les filles seront spécifiquement ciblées pour des réunions réservées aux femmes, animées par une femme, afin d'encourager des échanges libres et ouverts sur les activités et les risques du projet.

#### ➤ Situation des jeunes

Les jeunes constituent la frange la plus importante de la population de la zone d'intervention. Ils constituent la principale force productive. On note dans cette catégorie sociale la présence de la tranche d'âge des moins de 15 ans (47,8%) qui constituent une charge sociale pour les personnes potentiellement actives (48,1%). Les jeunes sont confrontés aux dures réalités de la pauvreté, du chômage, de l'alcoolisme, de la prostitution et de l'analphabétisme, du manque de qualification professionnelle. Cette situation incite nombre d'entre eux à l'exode vers les grands centres urbains (Bobo et Ouagadougou) et certains sites d'orpillage privant ainsi que les villages de leur main-d'œuvre. La formation et la création d'emplois dans le cadre du FSRP pourrait aider à l'épanouissement, à la fixation et à l'implication des jeunes dans le développement.

Pour les cas spécifiques des jeunes filles, en plus de la situation décrite ci-dessus, elles sont souvent victimes de mariage forcé, de déscolarisation et de VBG. Leur niveau d'alphabétisation et de scolarisation est

inférieur à celui des garçons. Ce qui nécessite une attention particulière dans le cadre de la communication autour du programme et de la mobilisation des parties prenantes.<sup>4</sup>

➤ **Situation des personnes déplacées internes**

L'ensemble de la zone d'intervention du programme totalisait en novembre 2020 un effectif de 248.009 personnes déplacées internes avec 23,13% de femmes et 58,48% d'enfants (CONASUR, novembre 2020).

**Tableau 2 : Situation des PDI dans la zone de couverture du FSRP**

Région	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 5 ans	Enfants de plus de 5 ans	Total Enfants	Nombre total de PDI
Boucle du Mouhoun	9 329	10 009	9 255	16 328	25 583	44 921
Centre-Est	3 872	7 636	5 820	8 205	14 025	25 533
Centre-Ouest	1 696	2 353	3 124	3 953	7 077	11 126
Centre-Sud	375	557	502	891	1 393	2 325
Est	12 730	14 651	17 500	23 146	40 646	68 027
Hauts-Bassins	3 630	4 892	5 201	6 136	11 337	19 859
Nord	13 960	17 271	15 164	29 823	44 987	76 218
<b>TOTAL</b>	<b>45 592</b>	<b>57 369</b>	<b>56 566</b>	<b>88 482</b>	<b>145 048</b>	<b>248 009</b>
<b>BURKINA FASO</b>	<b>173 664</b>	<b>237 812</b>	<b>236 674</b>	<b>401 617</b>	<b>638 291</b>	<b>1 049 767</b>
Proportion par rapport au pays	26,25	24,12	23,90	22,03	22,72	23,63

Source : CONASUR, novembre 2020

Les PDI entretiennent de bonne relation avec les communautés d'accueil dans la ZIP. La plupart d'entre elle est logée dans des familles d'accueil. Elles sont pour l'essentiel des agriculteurs. Les résultats des consultations indiquent cependant que les PDI ont un accès limité à la terre pour la pratique de l'agriculture. Des portions de terres leurs sont soit prêtées ou louées par les populations hôtes. L'un des enjeux de cette cohabitation pourrait être à long termes l'accès des PDI à la terre et aux autres ressources (eau de production, produits forestiers non ligneux, bois de de chauffe) qui pourrait être source de conflit en raison de la pression foncière.

Au niveau de la gestion des PDI, les interventions sont organisées avec les services en charge de l'action humanitaire comme point focal. Pour le moment, les actions sont focalisées sur l'aide humanitaire à travers des dotations en vivres et en produits de première nécessité, des transferts monétaires et une assistance psychosociale. La mise en œuvre du FSRP représente une opportunité pour ces agriculteurs actuellement sans terres, de pouvoir poursuivre l'activité agricole et de d'accéder à des emplois temporaires.

➤ **Situation des autres couches sociales défavorisées**

Les personnes âgées (60 ans plus<sup>5</sup>) et les enfants (moins de 15 ans) connaissent parfois des situations difficiles du fait de leur âge. Concernant particulièrement les personnes âgées, bien que ces dernières ne soient pas socialement isolées, leur sort dépend néanmoins de la situation économique et de la volonté de leur progéniture. Mais de façon générale, les vieux constituent une ressource sociale à laquelle on se réfère pour les prises de décisions délicates. La société valorise leur expérience acquise durant plusieurs années

<sup>4</sup> Ces données ont pour source les consultations des parties prenantes. Nous ne disposons que données qualitatives. Nous ne disposons pas de données statistiques sectorielles sur ces indicateurs dans la zone d'intervention du projet. L'attention particulière dont il est question ici est liée à la sensibilité de la question des VBG dans le contexte de la zone d'intervention du Programme.

<sup>5</sup> Loi 024-2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection des droits des personnes âgées.

et ils sont au-devant de certains actes sociaux tels que les cérémonies et les règlements de conflits. Pour ce qui concerne les enfants, leur sort est intimement lié à la décision personnelle du père de famille.

### **2.6.3. Secteurs sociaux de base**

#### **➤ Education**

Le Taux brut de scolarisation (TBS) au niveau national en 2018/2019 est de 86,1 %. La comparaison des TBS 2018/2019 des garçons (85,9 %) et des filles (86,4%), traduit une quasi-parité. La région du Nord contrairement aux autres régions couvertes par le programme enregistre un TBS de 103,1%. L'analyse des TBS par sexe au niveau des régions indique que 4 régions ont enregistré un TBS des filles, supérieur à celui des garçons (Boucle du Mouhoun, Centre Ouest, Centre Sud, et Hauts bassins). Deux régions (Boucle du Mouhoun, Est) enregistrent un TBS en dessous du niveau national.

Au niveau de l'enseignement post-primaire et secondaire en 2018/2019, la proportion des filles est de 47,9 %. Les effectifs des élèves connaissent globalement une augmentation avec un taux de croissance de 9,9% au niveau national. Les régions ayant enregistré les meilleurs taux de croissance sont la Boucle du Mouhoun (18,3%) et l'Est (10,5%). Les autres régions ont des taux de croissance inférieurs ou égal au taux national.

#### **➤ Santé**

L'offre sanitaire dans la zone du programme comprend deux (02) centres hospitaliers universitaires (CHU), Cinq (05) centres hospitaliers régionaux, trente (30) centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de district (HD), vingt (20) centres médicaux, mille cent dix-sept (1117) centres de santé et de promotion sociale (CSPS), quatre-vingt-dix (90) dispensaires isolés, sept (07) maternités isolées, quarante-cinq (450) infirmeries de garnison et vingt-et-un (21) services de l'Office de santé des travailleurs (OST).

A côté de ces infrastructures publiques, le secteur privé dispose structures de soins dont la plupart se concentre dans la ville de Bobo-Dioulasso. Le rayon moyen d'action théorique est la distance minimale qu'un patient parcourt de son domicile pour atteindre une formation sanitaire de base (CSPS). En 2016, au plan national il est de 6,1 km pour une norme de l'OMS qui est de 05 km.

Le profil épidémiologique au Burkina Faso se caractérise par des taux de mortalité et de morbidité élevés. En effet, en termes d'indicateurs de santé, la mortalité générale est de 11,8‰. Pour les mortalités spécifiques, celle infanto-juvénile a diminué de 32% entre 2003 et 2010, passant de 184 à 129‰. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 484 à 341/100.000 naissances vivantes selon l'EDS IV.

#### **➤ Mécanismes endogènes de gestion de conflits**

Pour ce qui concerne les conflits liés aux VBG, le recours à un mécanisme de gestion formelle ou extra-communautaire n'est pas systématique. Les conflits en lien avec les VBG sont gérés dans un premier temps au niveau familial, par l'implication des témoins de mariage et des aînés de la famille. En cas d'échec le recours à un niveau communautaire est engagé avec l'implication de personnes ressources qui peuvent être des chefs ou des notabilités coutumières, des dignitaires religieux ou des chefs de lignages.

Le recours à l'action sociale ou la préfecture (mécanisme formel) pour la résolution des conflits liés aux VBG, n'intervient qu'en absence de solution au niveau communautaire, compte tenu de la sensibilité de la question.

La gestion des VCE suit les mêmes mécanismes que celle des VBG avec une priorisation des mécanismes au niveau communautaire.

Une des contraintes de la gestion des VCE est liée à l'ambiguïté de la frontière entre exploitation par le travail, violence physique et socialisation de l'enfant, ainsi qu'entre négligence et pauvreté.

Pour ce qui est de la prise en charge des victimes de VCE, il est noté une insuffisance de centres d'accueil, de logistiques médicales. La prise en charge des victimes s'effectue actuellement par des agents non spécialisés. Cela est dû au manque de spécialistes au niveau des services régionaux de l'action sociale.

#### **2.6.4. Principales activités économiques des populations**

Le secteur agricole reste l'un des principaux piliers de l'économie nationale. C'est le pilier de l'emploi et des revenus pour la majorité des burkinabè (70,29% dans la ZIP en 2018). Cependant, cette agriculture est confrontée à des conditions agro-écologiques qui deviennent de plus en plus difficiles et préoccupantes en raison du changement climatique et de la pression humaine croissante, conduisant à une situation où la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle restent des questions essentielles.

Les rendements des cultures irriguées restent également inférieurs au potentiel. L'agriculture burkinabè est en plus caractérisée par un faible taux de mécanisation et d'accès au matériel agricole (6% de superficies emblavées en 2017 par les tracteurs) et un appui conseil peu modernisé. Les zones rurales du pays connaissent des changements dans les modèles d'occupation des terres avec le boom minier, l'accaparement des terres par les nouveaux acteurs, le développement rapide des sociétés immobilières. Par conséquent, la pression sur la terre a augmenté avec la récurrence des conflits fonciers. Les précipitations sont globalement faibles (400 mm par an en moyenne dans la zone sahélienne et 800-1.000 mm dans la zone soudano-sahélienne), irrégulières et mal réparties dans le temps et dans l'espace et connaissent une tendance à la baisse.

Sur le plan de la résilience, le processus de dégradation des terres agricoles (environ 19% du territoire national estimé à 5 160 000 ha sont dégradées entre 2002-2017 soit 360 000 ha par an, selon le mécanisme NDT, 2017).

Le revenu agricole est resté faible en dessous de 30 000 F CFA sur la période 2009-2018 indiquant ainsi que l'agriculture burkinabè demeure toujours au stade de subsistance. Globalement, le revenu agricole des ménages a augmenté de 2 717 F CFA sur la période, soit de 12,9% en dix ans. Cette faible augmentation du revenu est aussi associée à une faible augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles (29%) sur la même période.

Pour ce qui est du secteur de l'élevage, le cheptel est estimé à plus de 42 millions de têtes en 2016 avec un peu plus de 09 millions de bovins et plus de 23 millions de petits ruminants. La tendance est au développement de l'élevage périurbain.

L'alimentation et l'abreuvement constituent les contraintes majeures des productions animales. Le Burkina Faso dispose d'une grande quantité de matière verte en saison hivernale mais qui, séchée, est vite détruite par les feux de brousse. Malgré la possibilité de fauche et de stockage, les éleveurs sont toujours pris au dépourvu. La culture fourragère a connu une expérience mitigée. Cette activité bénéficie de zones de pâturage d'une superficie totale de 258 067 ha dans la zone couverte par le FSRP.

### **2.7. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme**

Dans ce contexte, la mise en œuvre du FSRP apportera sans doute des changements positifs au plan socioéconomique (amélioration des rendements et des revenus, augmentation des superficies cultivées), en matière de sécurité alimentaire (amélioration de la couverture des besoins alimentaires) et de résilience des ménages de la zone d'intervention.

Néanmoins, la mise en œuvre du Projet pourrait affecter négativement les populations des zones d'intervention. De manière globale, les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux du Programme sur les personnes et les biens consistent en des pertes de terres, de biens, de sources de revenus et de subsistance du fait de l'espace requis pour les travaux techniques à réaliser. Les principaux impacts y afférents sont :

- L'expropriation de terres pour la réalisation des aménagements et des infrastructures
- La destruction probable de bâtiments et autres structures à usage d'habitation ou de commerce
- La perte de moyens d'existence
- La perte de de revenus
- Le déplacement physique de personnes
- Le déplacement économique<sup>6</sup>
- La restriction à l'utilisation de terres
- L'exclusion sociale des individus et des groupes vulnérables (femmes, migrants, réfugiés, jeunes handicapés, aînés) de participer et de bénéficier du projet
- La fragmentation sociale et la perturbation des moyens de subsistance traditionnels
- Les nuisances sonores
- Les risques sécuritaires en raison d'attaques récurrentes des hommes armés dans certaines zones du pays
- Les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS)
- La dégradation du couvert végétal

Des données plus détaillées sur l'analyse des risques et impacts sociaux négatifs potentiels globaux du FSRP figurent en annexe 2.

---

<sup>6</sup> Le **déplacement économique** renvoie aux pertes de sources, de revenu ou de moyens d'existence du fait de l'acquisition de terrain ou de restrictions d'accès à certaines ressources (terre, eau, forêt), du fait du Projet. Les Personnes économiquement déplacées n'ont pas forcément besoin de déménager du fait du projet

### 3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Au cours de la préparation du FSRP, des consultations ont eu lieu au niveau national, notamment avec les ministères sectoriels, et au niveau sous régional et régional. Cela a inclus de nombreuses réunions en groupe et des rencontres individuelles avec les partenaires. Des consultations permanentes avec les parties prenantes auront lieu pendant la mise en œuvre du Programme. Les commentaires reçus des communautés et des autres partenaires éclaireront l'approche adoptée et les futurs mandats. L'équipe de coordination du Programme effectuera régulièrement des visites sur le terrain et des consultations avec les communautés, y compris les points focaux pour les garanties environnementales et sociales. Le tableau 3 ci-dessous donne la synthèse des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.

**Tableau 3 : Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes**

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées	Sources de vérification
Ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles et de mécanisation (MAAHM) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat général</li> <li>- Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)</li> <li>- DG, DFP (05), DSS (01) ;</li> <li>- Direction générale des productions végétales (DGPV)</li> <li>- Direction générale des aménagements hydro-agricoles et du développement de l'irrigation (DGAHDI)</li> <li>- Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER)</li> <li>- Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR)</li> <li>- Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire (SE CNSA)</li> <li>- Ministère des ressources animales et halieutiques (DGESS, DGPA, DGRH)</li> <li>- Ministère de l'environnement (DGESS et DGEVCC)</li> <li>- Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (INERA et IRSAT)</li> <li>- Ministère du commerce et de l'industrie (DGESS)</li> <li>- Ministère du Transport (ANAM)</li> <li>- Ministère de l'économie, des finances et du développement (Direction générale de la coopération, Direction générale de l'économie et de la planification)</li> </ul>	Koudougou, du 19 au 26 juillet 2020 et du 2 au 6 août 2020	Formulation de la note conceptuelle du Programme de résilience des systèmes alimentaires au Burkina Faso. De façon spécifique il s'agissait de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer les objectifs du programme ;</li> <li>- Définir les composantes et sous composantes ;</li> <li>- Définir la zone d'intervention et les filières cibles ;</li> <li>- Proposer un montage institutionnel ;</li> <li>- Proposer les actions et activités du programme ;</li> <li>- Définir la logique d'intervention et les acteurs de mise en œuvre du Programme ;</li> <li>- Identifier les études nécessaires à la formulation du Programme ;</li> <li>- Établir une feuille de route pour la suite du Processus.</li> </ul>	Compte rendu de la rencontre
Ministère de l'Agriculture, des Aménagement Hydro agricoles et de la Mécanisation AGRHYMET Banque mondiale	Ouagadougou 19 novembre 2020	Réunion horizontale sur les activités prévues à mettre en œuvre dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire (FSRP) Composante 1. <b>- Présentation des activités prévues dans le cadre du volet 1 du FSRP aux niveaux régional et national</b>	Compte rendu de la rencontre

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées	Sources de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brève présentation des activités prévues au niveau national des pays de la phase 1 (Burkina Faso, Togo, Niger, Mali, Sierra Leone) (5 minutes allouées par pays)</li> <li>- Brève présentation des activités prévues au niveau régional par le Centre régional AGRHYMET (5 minutes allouées)</li> </ul> <p><b>Discussion facilitée par la Banque mondiale sur les questions stratégiques liées à la mise en œuvre de la composante 1 du FSRP</b></p> <p><b>Thème n° 1 : Régionalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles actions ont été proposées par chaque pays pour contribuer à la dimension de régionalité des activités prévues ? Comment AGRHYMET contribue-t-il à la capacité régionale?</li> <li>- Y a-t-il des activités qui peuvent être ajoutées ?</li> </ul> <p><b>Thème n°2 : Mise en œuvre des activités prévues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment renforcer le dialogue axé sur les solutions entre les activités nationales et les activités régionales ?</li> </ul> <p><b>Thème n° 3 : Participation des parties prenantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles activités prévues impliquent la participation du secteur privé ou du monde universitaire tout au long de la chaîne de valeur hydromet ? Et comment leur participation peut-elle être accrue?</li> </ul> <p><b>Thème n° 4 : Durabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce qui sera mise en place pour assurer la durabilité à long terme des activités prévues après l'achèvement du projet ?</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères de l'agriculture du Burkina Faso, Togo, Niger, Mali,</li> <li>- Banque mondiale</li> <li>- CORAF</li> </ul>		<p>Réunion horizontale sur les activités prévues à mettre en œuvre dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire (FSRP)</p> <p>Présentation des activités prévues dans le cadre du composante 2.1 du FSRP aux niveaux régionaux et national</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des activités du CORAF au niveau régional</li> <li>- Questions et réponses</li> </ul>	Document de travail

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées	Sources de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des activités au niveau national des pays de la phase 1 (Burkina Faso, Togo, Niger, Mali)</li> <li>Discussion sur les questions stratégiques relatives à la mise en œuvre de la Composante 2.1               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement</li> <li>- Production de masse de T&amp;I</li> <li>- Accueil de nouvelles NCoS</li> <li>- Questions diverses</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministres de l'agriculture du Burkina Faso, Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Léone, Ba, Sénégal, Togo</li> <li>- Partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, USAID, AFD, BAD, UE, FIDA, AECID)</li> <li>- Représentants de la CEDEAO, des institutions de coopération technique (CILSS, CORAF, FAO, AGRA)</li> </ul>	Video-conférence - 18 Juin 2020	Réunion ministérielle virtuelle sur la présentation du Programme sur la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) : contexte, objectifs, logique d'intervention, composantes ainsi que de la note conceptuelle et la feuille de route pour la programmation du nouveau programme d'appui de la Banque mondiale à la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (suite PPAO)	Document de travail

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

#### **4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

L'identification et l'analyse des parties prenantes permet de connaître les caractéristiques des différentes catégories des parties touchées, les autres parties concernées et les groupes vulnérables- et à la synthèse de leurs besoins. La liste des parties prenantes est un « document évolutif » qui sera mis à jour régulièrement tout au long de la vie du projet, le cas échéant. Les parties prenantes du Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la préparation à la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencé par le Projet dans la mise en œuvre du projet. Les principales parties prenantes sont regroupées dans les catégories suivantes qui seront informées et consultées au sujet du Projet sont constituées par celles qui :

- Sont ou pourraient être affectées par le Projet (parties touchées par le Projet) ;
- Peuvent avoir un intérêt dans le Projet (autres parties concernées).

##### **4.1. Parties touchées**

Ce sont des personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet (ZIP) qui sont directement influencés (effectivement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Les parties susceptibles d'être touchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet incluent:

- Les agriculteurs
- Les pêcheurs
- Les éleveurs
- Les groupements maraichers
- Les groupements/associations des femmes productrices
- Les transformateurs/transformatrices de produits agricoles
- Les commerçants des intrants et produits agroalimentaires
- Les transporteurs
- Les chambres d'agriculture

##### **4.2. Autres parties concernées**

Les autres parties concernées regroupent les acteurs qui pourraient être intéressés par le Programme à cause de son emplacement, de ressources naturelles ou autres à proximité, ou encore en raison du secteur ou des acteurs participant au Programme. Il s'agit de représentants de l'administration locale, de responsables de communautés ou d'organisations de la société civile, en particulier celles qui œuvrent au sein des communautés touchées ou à leurs côtés. Même si ces groupes ne subissent pas les effets directs du projet, ils peuvent jouer un rôle dans sa préparation ou faire partie d'une communauté touchée et faire entendre des préoccupations à une échelle plus vaste que celle d'un ménage.

Il se peut que certains groupes manifestent leur intérêt pour le projet en raison du secteur dans lequel il évolue (l'agriculture), tandis que d'autres souhaiteront recevoir des informations simplement en raison du fait qu'un financement public est proposé à l'appui de ce projet. Peu importe, en réalité, les raisons profondes pour lesquelles des personnes ou des groupes solliciteront des informations au sujet du projet, le fait est que si ces informations sont versées dans le domaine public, elles doivent être accessibles à toute personne intéressée.

Les autres parties concernées sont regroupées à trois niveaux, à savoir sous régional, national, régional et communal. Chaque niveau regroupe plusieurs catégories de parties prenantes.

#### 4.2.1. Au niveau sous régional et national

Ces deux premiers niveaux regroupent essentiellement des parties prenantes institutionnelles. Elles sont identifiées et analysées dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4 : Autres parties concernées au niveau sous régional et national**

PARTIE PRENANTE	NATURE DE L'INTERET DANS LE PROGRAMME (ROLES ET RESPONSABILITES)
<b>Partie prenantes institutionnelles</b>	
<b>Niveau régional et sous régional</b>	
AGRHYMET/CILSS CORAF CEDEAO UEMOA	<p>Au niveau régional, la gestion du programme sera assurée par l'AGRHYMET/CILSS, le CORAF, la CEDEAO et l'UEMOA. Cette stratégie permettra de prendre en compte le volet régional dans la mise en œuvre du Programme et garantira la gestion efficace et le suivi minutieux des performances. La coordination régionale devrait permettre d'assurer une cohérence d'ensemble du programme, la prise en compte conséquente des questions transversales, l'harmonisation des approches au niveau régional et le partage d'expérience entre les pays.</p>
<b>Niveau national</b>	
Ministère de l'Agriculture, des Aménagement Hydroagricoles et de la Mécanisation (MAAHM)	<p>Le FRSP est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, des Aménagement Hydroagricoles et de la Mécanisation (MAAHM). Il assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre de Programme afin qu'il contribue entre autre à la récupération des terres dégradées, accroître la production agricole et la résilience des populations. Le Programme s'inscrit dans les priorités nationales déclinées en matière de développement et dans la Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) qui visent la transformation structurelle de l'économie.</p>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)	<p>Le FSRP est placé sous la tutelle financière du Ministère en charge des finances. Ce ministère est devra assurer la mobilisation des fonds (contrepartie nationale) et à les mettre à la disposition du Programme pour la mise en œuvre des sous projet.</p>
Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)	<p>Ce ministère est particulièrement impliqué dans le projet pour considérer et gérer les risques et les impacts qui seront identifiés lors de la mise en œuvre du FSRP. Ce ministère, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), est un acteur important qui a des responsabilités statutaires en matière de protection de l'environnement, de suivi-surveillance environnemental et de responsabilisation des promoteurs pour la gestion rationnelle des projets dans le respect des conditions et des normes environnementales approuvées. Elle sera impliquée dans le suivi environnemental et social du projet.</p>
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)	<p>La Composante 1 intitulé « Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires sera mise en œuvre de façon concertée avec l'Université de Ouagadougou.</p> <p>Pour le cas spécifique de la Sous Composante 2.1 consacrée au passage du Centre National de Spécialisation en Fruits et Légumes (CNS-FL) en Centre Régional d'Excellence (CRE), une maîtrise d'ouvrage déléguée sera faite à l'institut pour l'environnement et la recherche agricole (INERA) pour assurer l'exécution physique et financière de cette sous composante.</p>

PARTIE PRENANTE	NATURE DE L'INTERET DANS LE PROGRAMME (ROLES ET RESPONSABILITES)
<b>Partie prenantes institutionnelles</b>	
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS)	La mise œuvre du FSRP comporte d'important travaux de génie civile. La réalisation d'infrastructures pourrait entraîner des accidents et fait donc appel à ce ministère. Il interviendra dans le cadre du Programme pour exiger des contrats formels pour les travailleurs et participera à la gestion des conflits.
Ministère de la santé (MS)	Ce ministère interviendra pour prendre en charge les acteurs en cas d'accident ou d'utilisation non conforme des pesticides ayant des incidences sur la santé des populations et pour la prise en charge de certains cas de VBG/EAS/HS.
Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, un accent particulier sera mis sur les femmes et les jeunes. En matière de formation diplômante, les candidatures des femmes et des jeunes seront encouragées. Afin d'assurer la relève dans les équipes de recherche, une place de choix sera accordée aux jeunes et aux femmes. Pour les activités liées à l'accès aux intrants agricoles (engrais, semences), des subventions seront accordées aux femmes (à hauteur de 80%). Pour le cas spécifique du niébé, les semences seront octroyées gratuitement aux femmes. L'accès des femmes au foncier sera amélioré par l'octroi d'au moins 30% des terres aménagées aux femmes. L'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages sera soutenue à travers la mise en place de 170 ha de jardins maraichers en faveur des femmes. Par ailleurs, 1200 ha de bas-fonds seront aménagés en faveur des femmes pour la production du riz.</p> <p>Ce ministère est interpellé pour veiller au respect de toutes ces orientations en faveur des femmes et à l'inclusion des groupes défavorisés ou vulnérables, la prise en compte les questions de la VBG/EAS/HS et du travail des enfants.</p>
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	Le projet impliquera les gouverneurs, les hauts commissaires, les préfets ainsi que les maires dont le rôle sera important dans la mobilisation des différents acteurs et le suivi de la réalisation des infrastructures.
Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'artisanat (MCIA)	La sous composante 3.1 vise la promotion de l'intégration régionale entre les pays membres de l'espace CEDEAO en stimulant et en fluidifiant les échanges commerciaux. De plus, elle favorisera la libre circulation des intrants et produits agricoles, la vulgarisation et l'harmonisation des règles et des procédures, ainsi que l'élimination des obstacles au commerce (les barrières physiques, les prélèvements illicites, les rackets systématiques, les retards dans le transport des marchandises entre les différents pays membres etc.). Le Ministère en charge du commerce assurera le leadership dans la mise en œuvre de cette sous composante.
Unité nationale de coordination (UNC)	L'UNC fournira une orientation stratégique et une supervision pour le Programme et apportera son soutien sur les questions politiques et juridiques concernant le FSRP et s'engagera dans la résolution des problèmes si nécessaire.
Banque mondiale	Elle apportera un soutien financier pour la mise en œuvre du Programme et fournira une assistance technique au Gouvernement pendant la préparation et la mise en œuvre du Programme.
<b>Secteur privé</b>	
Acteurs de la chaîne de production Acteurs de la chaîne de transformation (PME/PMI pour la transformation des produits);	Le secteur privé aidera le FSRP à développer la mise en place, la gestion et la maintenance de certaines infrastructures de production (basfonds et plaines irriguées), de transformation (mise en place de 60 unités de transformation), de conservation (chambres froides) et l'exportation.

PARTIE PRENANTE	NATURE DE L'INTERET DANS LE PROGRAMME (ROLES ET RESPONSABILITES)
<b>Partie prenantes institutionnelles</b>	
Acteurs de la chaîne de consommation/exportation Entreprises de travaux publics	

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

#### 4.2.2. Aux niveaux régional et provincial

Au niveau régionale et provincial, nous avons également plusieurs parties concernées telle que mentionnée dans le tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5 : Autres parties concernées au niveau régional et provincial**

Partie prenante	Nature de l'intérêt dans le programme (Rôles et responsabilités)
<b>Partie prenantes institutionnelles</b>	
Administration locale (Gouvernorats et hauts commissariats des 07 régions couvertes par le FSRP)	Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre, à la supervision et au suivi des projets dans leurs zones respectives.
Services techniques déconcentrés, notamment les Directions régionales et provinciales en charge de : l'agriculture, de l'environnement, de la femme et de l'action sociale, du travail et de la sécurité sociale, de la santé, du commerce et de l'industrie au niveau de la Boucle du Mouhoun ; des Hauts-Bassins ; de l'Est ; du Centre-Est ; du Nord ; du Centre-Ouest et du Centre-Sud.	Les risques et impacts potentiels du FSRP couvrent plusieurs domaines, notamment l'environnement, le foncier, la santé et la sécurité, les conditions de vie, les moyens de subsistance, etc. la prévention de ces risques et la gestion des impacts potentiels fait appel à une multitude de compétences et donc de services compétents dans ces domaines. Ils apporteront leur expertise pour une préparation et une mise en œuvre efficace du Programme.
Unités de Gestion Régionale (UGR)	L'approche du Programme étant basée sur le faire-faire conformément au principe de subsidiarité, il est envisagé la signature de protocole d'entente entre l'Unité nationale de coordination (UNC) et certaines structures compétentes sur des thématiques précises. Au niveau des régions d'intervention, des Unités de gestion régionale (UGR) seront mises en place. Chaque équipe est composée de 5 cadres (Chef d'unité, chargé de suivi évaluation, agronome, chargé de sécurité alimentaire, secrétaire-comptable). Ces cadres seront des agents de l'administration affectés sur une base compétitive.
<b>Organisations de la société civile (OSC) et organisations non gouvernementales (ONG)</b>	
Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)	Les chambres régionales d'agriculture sont des outils de développement au service et aux mains des agriculteurs. Les chambres d'agriculture sont des établissements publics à caractère professionnel, dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Établissements publics, parce qu'investis d'une mission de service public pour la satisfaction de l'intérêt général dans le domaine agricole ; Professionnels, parce qu'animées et gérées par les professionnels du métier agricole. Elles ont été mises en place dans les différentes régions d'intervention du FSRP par Décret N° 2001-770 bis/PRES/PM/Agri du 31 décembre 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Chambres régionales d'agriculture au Burkina Faso (C.R.A.). Les C.R.A. sont représentatives de la diversité agricole. Toutes les diversités de filières (agriculture, pêche, élevage, exploitation forestière) et de producteurs (membres des Organisations de Producteurs (OP) et producteurs non membres des O.P. sont représentées. Elles sont composées et sont gérées uniquement par les élus de la profession agricole ; ceux-ci exercent leur pouvoir de décision, d'orientation et de gestion à l'abri de toute influence extérieure. Ce sont des structures bien connues et proches des communautés et qui pourraient intervenir dans la mobilisation, la sensibilisation et l'encadrement des producteurs.

Organisations professionnelles dans le domaine des VBG/EAS/HS et les droits des enfants	Ces acteurs seront consultés, et le Programme utilisera leurs expériences dans la lutte contre la violence basée sur le genre.
Organisations professionnelles dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (ARFA, Nertamba, Tin-Tua, Dakupa, Fédération National des Groupements Naam)	Les organisations et associations professionnelles doivent être impliquées et consultées dès les premières étapes de la conception du Programme et tout au long de sa mise en œuvre. Les ONG et les OSC soutiendront la mise en œuvre des projets et contribueront au respect des normes de protection sociale et environnementale.
<b>Secteur privé</b>	
Entreprises privées	Le FSRP fera appel à des entreprises privées pour les travaux de Génie Civile surtout, pour la fourniture d'équipements (100 tracteurs ; 200 motoculteurs ; de 20 drones) et d'autres services en fonction des besoins.
<b>Organes de communication</b>	
Médias locaux, par exemple : Télévision : RTB 2 Radios : Salaki, Lotamou, Nertamba, Tanba, la voix du paysan, Pag-la-yiri, Tin-Tua, radio de l'Amitié Presse locale : Laabali, les Echos de l'EST, l'Observateur Paalga, le quotidien	Ils seront les vecteurs de la vulgarisation des résultats obtenus par le projet. Ils interviendront également en Information Education et Communication (IEC) pour le changement de comportement des populations dans le domaine de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et des messages contre la VBG/EAS/HS.

*Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021*

### 4.2.3. Au niveau communal

Les parties concernées au niveau communal sont consignées dans le tableau suivant.

**Tableau 6 : Autres parties concernées au niveau communal**

<b>Partie prenante</b>	<b>Nature de l'intérêt dans le programme (Rôles et responsabilités)</b>
<b>Parties prenantes institutionnelles</b>	
Administration locale (Mairies, préfecture de la zone d'intervention)	<p>Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre, à la supervision et au suivi des projets dans leurs zones respectives.</p> <p>La mise en œuvre des activités du FSRP va nécessiter une mobilisation foncière sur le patrimoine des Collectivités Territoriales que sont les Mairies ainsi que des propriétaires terriens. Pour assurer une bonne gestion de cette question foncière, 40 Services Fonciers Ruraux (SFR) seront mis en place ou dynamisés. Ces derniers vont jouer un rôle important dans la négociation et la sécurisation foncière ainsi que la gestion des éventuelles plaintes et conflits.</p>
Services départementaux en charge de : l'agriculture, de l'environnement, de la femme et de l'action sociale, de la santé de la zone d'intervention du Programmes	<p>Les risques et impacts potentiels du FSRP couvrent plusieurs domaines, notamment l'environnement, le foncier, la santé et la sécurité, les conditions de vie, les moyens de subsistance, etc. la prévention de ces risques et la gestion des impacts potentiels fait appel à une multitude de compétences et donc de services compétents dans ces domaines. Ils apporteront leur expertise pour une préparation et une mise en œuvre efficace du Programme. Ces parties prenantes interviendront également dans le suivi et la supervision des outils d'évaluation environnementale (EIES, NIES), et sociale (PAR) et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.</p> <p>Pour le cas spécifique des Unités d'Appui Technique (UAT) qui sont des services déconcentrés de l'agriculture au niveau départemental ou communal, des conventions seront signées avec elles pour la mise en œuvre et le suivi des activités du Programme à l'échelle communale.</p>
<b>Parties prenantes communautaires</b>	
Autorités coutumières et religieuses	<p>Ils devront intervenir dans le choix des sites et dans la mise en œuvre des PGES et PAR. Ils seront également impliqués dans le suivi des travaux, l'information et l'éducation des communautés et dans la prévention des EAS/HS.</p>
<b>Organisations de la société civile (OSC)</b>	
Coordinations communales des femmes et coordinations communales des jeunes des communes concernées	<p>Le Programme mettra un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires directs et indirects est estimé à au moins 100 000 ménages, soit 650 000 personnes dont 325 000 de femmes et de jeunes, soit environ 50% qui représentent les couches les plus vulnérables. A cet effet, les coordinations communales des femmes et des jeunes qui sont des structures représentatives de ces couches sociales seront associées sur l'ensemble du processus.</p>
Organisations professionnelles dans le domaine des VBG/EAS/HS et les droits des enfants	<p>Ces acteurs seront consultés, et le Programme utilisera leurs expériences dans la lutte contre la violence basée sur le genre</p>
Organisations professionnelles dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<p>Les organisations et associations professionnelles doivent être impliquées et consultées dès les premières étapes de la conception du Programme et tout au long de sa mise en œuvre. Les ONG et les OSC soutiendront la mise en œuvre des projets et contribueront au respect des normes de protection sociale et environnementale.</p>
<b>Secteur privé</b>	
Entreprises privées	<p>Le FSRP fera appel à des entreprises privées pour les travaux de Génie Civil surtout, pour la fourniture d'équipements (100 tracteurs ; 200 motoculteurs ; de 20 drones) et d'autres services en fonction des besoins.</p>

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

### 4.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les impacts du Programme pourraient toucher de façon disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui souvent, n'ont pas les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du Programme. Des personnes ou Communautés parmi les groupes cibles pourraient avoir des difficultés à participer aux activités du Programme ou être exclus du processus de consultation, et par conséquent, des bénéficiaires du Programme. D'autres pourraient subir plus de dommages du fait du Programme en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit notamment des :

- femmes et jeunes
- personnes analphabètes ou ayant peu d'instruction ;
- personnes en situation de handicap ;
- personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées ;
- communautés ou ethnies minoritaires de la zone d'intervention du Programme (de par le critère numérique ou l'activité de subsistance) ;
- veuves et orphelins sans assistance ;
- les personnes déplacées internes.

Pour le cas particulier des personnes déplacées internes, leur effectif est estimé à 248.009 personnes, dont 57 369 femmes (23,13%) et 145 048 enfants (58,48%). Dans la zone d'intervention du Programme, l'option a été faite de les disperser dans des familles d'accueil et d'éviter les regroupements dans des camps. Ce qui nécessite une approche particulière en termes d'implication et de communication. Elles sont encadrées par les services de l'action sociale qui assure la coordination des actions humanitaires à leur endroit.

Le Programme prendra des mesures spécifiques favorisant la prise en compte et l'intégration de ces différents groupes à chaque étape de sa mise en œuvre. Ce sont en général des agriculteurs et des éleveurs/pastoralistes mais leur principale contrainte est l'accès à la terre et à l'eau. Ils louent des terres qu'ils exploitent pendant saison hivernale.

### 4.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

En raison de la diversité des parties prenantes, leurs besoins de consommation en termes linguistique, de moyens de communication et de notification sont variables.

**Tableau 7 : Besoins essentiels des parties prenantes**

Communautés	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Village	Populations locales	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Utilisation des langues locales parlées dans la ZIP (Mooré, Dioula, Gulmancema, Bwamu)	Réseau communautaire et radio	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un consensus pour la tenue des réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation</li> <li>- Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage</li> <li>- Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (EAS/HS/VCE)</li> </ul>
	Organisations de producteurs	-Quelques responsables sont instruits -Faible propension à lire des documents			
	Autorités coutumières religieuses	Niveau d'instruction (de faible à			

Communautés	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
		nul)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP</li> <li>- Eviter de programmer des rencontres les jours de marchés</li> </ul>
Groupes ou communautés défavorisées	Les personnes vivant avec un handicap, les personnes vulnérables aux risques de VBG/EAS/HS, les filles-mères, veuves et orphelins sans assistance, femmes chefs de ménages, personnes déplacées internes, les organisations plaidants pour les droits des femmes et des enfants	Culture et langue distinctes, souvent marginalisées de la société	Langues locales (Mooré, Dioula, Gulmancema, Bwamu, Fulfuldé)	Les moyens de notification culturellement appropriés, probablement par l'intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel du même sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pratiques culturelles distinctes impliqueront des besoins spécifiques à identifier. Il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes.</li> <li>- Les organisations représentatives de ces personnes ont une certaine familiarité avec les services techniques en charge de l'action sociale, qui sont leur point de contact avec l'administration.</li> </ul>
Travailleurs indirects	Travailleurs sur les chantiers, y compris les travailleuses femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques responsables sont instruits</li> <li>- Faible propension à lire des documents</li> </ul>	Traduction du Français dans une langue locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion sur site y compris des réunions séparées avec le personnel féminin</li> <li>- Projection Vidéo</li> <li>- Radio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de protection</li> <li>- Disponibilité/ accessibilité de registre de plaintes</li> <li>- Mesures Santé-sécurité au travail</li> <li>- Prise en compte du genre</li> <li>- Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/EAS/HS/VCE, travail des enfants, etc.</li> </ul>

Communautés	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
				- WhatsApp - Affiches	
Autres parties prenantes que sont les services techniques (ministères techniques clés) et administratifs (Gouverneurs, Haut commissaires, préfets) et les Elus locaux (députés et maires)	Les services techniques et administratifs, ainsi que les Elus locaux	Ils maîtrisent généralement le français et les langues locales	Utilisation du français et des langues locales	- Note de service, - Communiqué officiel ; - PV de rencontres - Rapport d'activités	Au niveau central, il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines
Organisations de la société civile	Divers groupes : Organisation des Femmes et des jeunes de la zone du Programme	Prestataires des services de santé, d'éducation ou de protection sociale Organismes de plaidoyer	Langues locales (Mooré, Dioula, Gulmancema, Bwamu,)	Informations transmises par écrit, la radio, réunions	Activités du FSRP, informations sur les entretiens des infrastructures, réalisation de l'éducation environnementale avec un accent particulier sur la biodiversité, hygiène et santé, les maladies épidémiologiques et sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces maladies ; mesures barrières contre le COVID-19 (lavage des mains, distanciation sociale, port des masques)
Médias	La Radio et la télé nationales, les radios locales	Source des informations et opinions pour les autres parties prenantes	- Français - Mooré - Dioula - Gulmancema - Bwamu	- Réunion - Projection Vidéo - Radio - WhatsApp - Affiches	Activités du Programme, informations sur l'entretien des infrastructures, réalisation de l'éducation environnementale avec un accent particulier sur la biodiversité, hygiène et santé, les maladies infectieuses et sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces maladies ; la gestion des pesticides, les techniques de CES/DRS adaptés à la zone d'intervention du Programme,

Communautés	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
					Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de EAS/HS/VCE, travail des enfants, mesures barrières contre le COVID-19 (lavage des mains, distanciation sociale, port des masques), etc.
Secteur privé	Société Privées de BTP	- Quelques responsables sont instruits - Faible propension à lire des documents	Français Langues locales (ouvriers)	- Réunion - Projection Vidéo - Radio - WhatsApp - Affiches	Informations sur les activités du projet et gestion des infrastructures
	Les commerçants nationaux des intrants				
Partenaires Techniques financiers	Banque mondiale CILSS, CORAF, FAO, AGRA, AGRHYMET	Administrateurs Fonctionnaires	Français Anglais	courrier, réunion, mails, visioconférence,	Performance vis-à-vis des indicateurs du Programme (finances, environnemental et social, etc.)

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

#### 4.5. Synthèse des actions de mobilisation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP

Des consultations larges des personnes potentiellement affectées par les activités du programme ont été organisées pour qu'elles participent de manière constructive à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre du Programme. Une partie de ces consultations a été abordée plus haut au chapitre 3.

Des rencontres publiques ont donc été organisées et tenues avec les principaux acteurs et bénéficiaires potentiels du Programme dans les régions concernées par le FSRP dans le cadre de la présente mission. (Voir synthèse en annexe 4).

Les consultations réalisées ont concerné les services techniques déconcentrés (agriculture, environnement, élevage, eau et l'assainissement, santé, action sociale, foncier, travail et sécurité sociale, etc.) les services techniques et administratifs des régions concernées, les organisations de la société civile, notamment les coordinations des OSC, des femmes et des jeunes, les associations et faitières intervenant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et l'environnement, les associations de lutte contre les VBG, les VCE et les EAS, les associations des personnes vivant avec un handicap et les Personnes Déplacées Internes (PDI), les responsables coutumiers et religieux.

Pour recueillir les avis du public vis-à-vis du Programme, les thématiques ou points ci-après ont été abordés et discutés avec les acteurs après présentation du programme par le consultant :

- Présentation du projet notamment le contexte, ses objectifs, les secteurs d'activités et sa zone et la durée d'intervention ;
- La perception et l'appréciation du projet ;
- Les risques et enjeux sociaux potentiels du projet ;
- Les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement et le social ;
- La question de la gestion foncière ;
- Les mécanismes locaux de gestion des plaintes et des conflits ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- La perception de la vulnérabilité au niveau local ;
- La question des VBG, VCE, EAS au niveau local ;
- La capacité en matière de gestion de la réinstallation involontaire par les acteurs locaux ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du projet.

Une synthèse de ces rencontres est faite au tableau en annexe 4. La liste des personnes rencontrées ainsi que les PV de consultations publiques sont annexées au présent rapport.

## **5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

### **5.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes**

L'objectif du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est d'identifier les parties prenantes du Programme, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du Programme. L'engagement des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du Programme. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le FSRP, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du programme. Il s'agira dans le cadre du PMPP de faire une communication sur le contenu du Programme, ses avantages potentiels et ses risques et impacts potentiels sur les parties prenantes afin d'obtenir les mesures d'atténuation venant des communautés.

Des réunions d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis sont prévues avec tous les acteurs à la phase de conception, de lancement et de mise en œuvre des activités sur des thématiques relatives aux risques et la gestion de la réinstallation involontaire, la gestion des plaintes liée aux questions de réinstallation et des risques environnementaux et sociaux durant la phase des travaux y compris les mesures de prévention et de gestion des EAS/HS/VCE, la cohabitation agriculteurs-éleveurs, mais aussi des avantages en termes d'opportunités de création d'emplois, de renforcement des capacités des agriculteurs, des transformatrices, d'amélioration de la production et de la conservation ainsi que du niveau de sécurité alimentaire.

Pour chaque activité prévue dans le cadre du FSRP, la consultation et la participation des parties prenantes est requise pour le processus d'identification, de sélection et de planification de la gestion des risques et impacts potentiels sur la base de termes de référence précis. Des sessions de restitution et des ateliers de validation permettront de confirmer, recueillir et prendre en compte les avis, préoccupations et recommandations des parties prenantes par rapport à l'évaluation et la gestion des risques potentiels et de permettre la réalisation des activités ayant reçu le consentement notamment des parties affectées. Un système de gestion des plaintes (un Comité National de Gestion des Plaintes sera installé au niveau de l'UNC, une cellule mise en place au niveau des UGR dès le démarrage des activités du Programme et des comités locaux dans les localités de mise en œuvre du Programme) sera mis en place pour recevoir et traiter les plaintes, les commentaires et les doléances par rapport à la mise en œuvre des activités.

### **5.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations**

Les informations relatives au Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires porteront sur le contenu des différentes activités du Programme, les principaux bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être affectées.

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationales ainsi que les journaux à grand tirage, tels que « Midway », « l'Observateur Palma », « Le Pays » et tous autres radios et journaux de grande audience pour les jeunes et les femmes. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être affectées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, Instagram, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le tableau 8 présente la synthèse, en fonction de chaque phase du programme, de la méthode, du contenu et des parties prenantes, la stratégie de diffusion des informations

**Tableau 1: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations**

Stade du projet	Liste des informations À communiquer	Méthodes proposées	Lieux	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu du Programme ;</li> <li>- Participation à la formulation des instruments de sauvegarde</li> <li>- Facilitation des consultations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion/atelier</li> <li>- Vidéos conférence</li> <li>- Diffusion documents du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion Banque mondiale</li> </ul>	1 <sup>er</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TTL Programme,</li> <li>- Spécialistes Sauvegardes environnementale et sociale</li> <li>- Spécialiste en VBG du Programme</li> <li>- Personnes Ressources</li> <li>- Cabinet des Ministres en charge de l'agriculture et des finances;</li> <li>- Bureau de la Banque mondiale ;</li> <li>- UNC</li> <li>- Partenaires (CILSS/AGRYMETH; CORAF, CEDEAO et UEMOA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de la Banque mondiale,</li> <li>- les responsables des Ministères concernés,</li> <li>- équipe de préparation du Programme</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs, avis et perception, préoccupations et craintes relatives au Programme</li> <li>- Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail,</li> <li>- Téléphone,</li> <li>- Réunion sur site,</li> <li>- Consultation parties prenantes,</li> <li>- Diffusion du résumé du Programme</li> <li>- Vidéo-conférence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion Banque mondiale</li> </ul>	1 <sup>er</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TTL Programme,</li> <li>- Spécialistes Sauvegardes environnementale et sociale</li> <li>- Spécialiste en VBG du Programme,</li> <li>- Personnes-Ressources,</li> <li>- Cabinet des Ministres concernés ;</li> <li>- Bureau de la Banque mondiale ;</li> <li>- Consultants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de la Banque mondiale,</li> <li>- responsables des Ministères concernés,</li> <li>- équipe de préparation du Programme</li> </ul>
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ;</li> <li>- Rencontres collectives sous forme de focus group en respectant les mesures barrières contre la COVID-19</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des mairies</li> <li>- Lieux dédiés aux rencontres au niveau local</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Communautés locales</li> <li>- Groupes affectés par le Programme</li> <li>- Société civile</li> <li>- Unités de Gestion Régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de la Banque mondiale,</li> <li>- responsables des Ministères concernés, Equipe de préparation du Programme</li> <li>- UNC</li> </ul>

Stade du projet	Liste des informations À communiquer	Méthodes proposées	Lieux	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	Mécanisme de gestion des plaintes (dispositif, responsables, procédures de gestion, délai de traitement, principes,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ;</li> <li>- Rencontres collectives sous forme de focus group en respectant les mesures barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation sociale, limitation du nombre de participants par rencontre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion Banque mondiale</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Communautés locales</li> <li>- Société civile</li> <li>- Unités de Gestion Régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de la Banque mondiale,</li> <li>- responsables des Ministères concernés,</li> <li>- équipe de préparation du Programme</li> <li>- UNC</li> </ul>
Phase de mise en œuvre des documents cadres (CGES, CPR, PGPP, PGMO, PEES, PMPP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu des documents de sauvegardes environnementale et sociale</li> <li>- Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales</li> <li>- Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales</li> <li>- Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail,</li> <li>- Téléphone,</li> <li>- Réunion sur sites</li> <li>- Diffusion documents</li> <li>- Formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion des mairies des communes d'intervention du Programme</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du FSRP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de Pilotage du Projet</li> <li>- Comité Technique de Suivi</li> <li>- Ministères et autres structures concernées</li> <li>- PAP potentiels</li> </ul>	Comité de pilotage et l'UNC
Phase de réalisation des instruments spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des instruments spécifiques (EIES, NIES, PAR)</li> <li>- Enjeux environnementaux et sociaux</li> <li>- Risques</li> <li>- Impacts positifs</li> <li>- Impacts négatifs</li> </ul>	Consultations publiques Guides d'entretien, fiche de collecte de données	Sites des sous projets	Tout au long de la mise en œuvre du FSRP et avant la mise en œuvre du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes potentiellement affectées,</li> <li>- Autorités locales,</li> <li>- Services techniques,</li> <li>- Populations Bénéficiaires du projet</li> <li>- Populations, ONG, société civile et</li> </ul>	UNC

Stade du projet	Liste des informations À communiquer	Méthodes proposées	Lieux	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	- Mesures d'atténuation				secteurs privés	
Phase de construction/ réhabilitation/ aménagement des infrastructures	Risques et impacts potentiels identifiés ainsi que les mécanismes de leur gestion, Sécurité routière et restriction d'accès aux services de socio de base, autres services publics et privés en raison des travaux de construction/réhabilitation/ aménagement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion avec citoyens/usagers des services sociaux de base et autres services publics ou privés</li> <li>- Réunion</li> <li>- Radio/ télévision.</li> </ul>	Sites des sous projets	Tout au long de la mise en œuvre du FSRP et pendant la réalisation des sous projets	Citoyens/usagers des services de sociaux de base vivant dans les environs des infrastructures à construire ou à réhabiliter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Ingénieur des transport ;</li> <li>- Police Municipale</li> </ul>
	Les procédures de recrutement de la main d'œuvre et les conditions de travail Mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs du projet (dispositif, responsables, procédures de gestion, délai de traitement, principes, Le plan de prévention et de lutte contre le VBG-EAS/HS et VCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec les différents acteurs et entreprises concernées ;</li> <li>- Réunion sur sites</li> <li>- Diffusion documents</li> <li>- Formations et sensibilisation</li> </ul>	Sites des sous projets <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des mairies des communes d'intervention du Programme</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Autorités locales Les populations dans les zones du projet Travailleurs de projet Les gestionnaires des entreprises UCP, ONG et société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Gestionnaires des entreprises contractées</li> </ul>
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de mise en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultats</li> <li>- Performances environnementales et sociales du Programme</li> <li>- Rôles des acteurs dans collecte données et le suivi</li> <li>- Période de collecte des données</li> <li>- Source de vérification des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion sur site</li> <li>- Diffusion documents</li> <li>- Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion UNC ;</li> <li>- Banque mondiale</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du FSRP et chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères et structures concernées</li> <li>- Comité de revue du Programme</li> <li>- Comité Technique de Suivi</li> <li>- TTL Programme</li> <li>- UNC du Programme</li> <li>- Personnes affectées par le projet</li> <li>- Comités de Réinstallation</li> <li>- Mairies</li> </ul>	UNC Banque mondiale

Stade du projet	Liste des informations À communiquer	Méthodes proposées	Lieux	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	- Mécanismes de suivi mis en place par le Programme visant à faire participer les parties prenantes à la gestion environnementale et sociale du Programme et la nécessité ainsi que l'intérêt des parties prenantes à y prendre part, les moyens mis à leur disposition par le Programme à cette fin.					
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Salle de réunion UNCP ; Banque mondiale	Mi-parcours et à la clôture du Programme	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Programme

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

### **5.3. Stratégie proposée pour les consultations**

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés. Par exemple, dans toutes les stratégies de communication décrites dans ce document, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques de VBG/EAS/HS. Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS/HS pourraient signaler une méconduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la VBG/EAS/HS dans leurs communautés. Ces consultations se concentreront sur les tendances générales liées aux risques EAS/HS et les défis / obstacles auxquels les membres de la communauté (en particulier les femmes et les filles) sont confrontés et ne devront dans aucun cas essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence. Cependant, si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est survivante, le facilitateur devra l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement devant être recueillies avant les consultations).

Dans le cadre du FSRP, le Programme va favoriser l'utilisation d'outils de communication et de sensibilisation sous les formats et modes suivants :

#### **❖ Les Assemblées avec les communautés**

Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, lorsque cela ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le Programme a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes.

#### **❖ Les Focus Groups**

La méthode des focus groups est une méthode qualitative de recueil des données. C'est une méthode très utile à organiser avec les différentes parties prenantes pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple la compensation foncière, l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes, etc.). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. Il est également recommandé que les discussions de groupe se tiennent dans un endroit sûr et soient animées par une personne du même sexe (ex : une femme animatrice pour un groupe de femmes) afin d'encourager des discussions libres et ouvertes.

Cette technique d'entretien repose donc sur la dynamique de groupe, elle permet d'explorer et de stimuler différents points de vue par la discussion. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; la discussion est centrée sur la question à discuter ; et conclure avec des propositions concrètes faites et les perspectives pour les prochaines étapes s'il y a lieu.

#### **❖ Les Entretiens individuels**

Les entretiens individuels, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre le programme et les différentes parties prenantes, le point de vue des individus, leurs compréhensions d'une expérience particulière, leur vision du programme, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage. Comme la parole

est donnée à l'individu, l'entretien s'avère un instrument privilégié pour mettre au jour les informations sur le projet.

C'est une approche qui cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc. il est un excellent moyen d'implication des acteurs.

Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il convient de noter que cette méthode (ou toute autre méthode décrite ci-dessus) ne doit jamais être utilisée pour identifier ou interroger les survivants de la VBG/EAS/HS.

#### ❖ **Les Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le programme; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du FSRP ; des visites de sites organisées; etc.

#### ❖ **Commissions ou comités locaux**

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local (quartier, village) ou communal, afin de suivre certaines activités sensibles du Programme.

Ces comités et commissions mixant les représentants du FSRP, les représentants de la société civile, de la communauté et les autorités administratives locales peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

#### ❖ **Les ateliers**

La tenue des ateliers provinciaux/communaux rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le Programme, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés.

Ces ateliers peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national soient impliquées.

#### ❖ **Brochures sur le projet**

Une brochure simplifiée de présentation du FSRP, présentant les informations suivantes sur le Programme:

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact des sous-composantes
- Principaux impacts environnementaux et sociaux du Programme
- Mécanisme de consultation du projet
- Contenu du code de conduite, les façons d'enregistrer une plainte d'EAS/HS et les procédures de réponse, y compris les services disponibles aux survivantes de EAS/HS
- Disponibilité de la documentation (quoi, où)
- Informations de contact

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du Programme en intégrant les réalisations clés, les activités à réaliser, les événements importants (comme les inaugurations des ouvrages), les Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux et les entreprises principales et sous-traitants), et autres.

### ❖ **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback qui sera élaboré et rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou de manière interactive par téléphone ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet seront partagés pour une prise en charge rapide. Pour les groupes spécifiques comme les agriculteurs et éleveurs sans niveau d'instruction et qui ne peuvent utiliser certains outils de communication (téléphone, email, ordinateurs, réseaux sociaux, etc.), un mécanisme de communication orale avec des points focaux sera mis en place.

### ❖ **Site web du projet**

Le FSRP ouvrira un site Web dédié où les informations sur le Programme seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces feuilles seront suivies (alerte par courriel aux personnes concernées de l'équipe du Programme), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai (à définir dans le mécanisme de gestion des plaintes).

Le site web sera paramétré pour tenir compte des questions de confidentialité et de protection des plaignants.es., par un accès limité aux données à caractère personnel et aux données confidentielles. Une fois enregistrées, les données de cette nature seront visibles et accessibles qu'à un nombre limité de personnes.

### ❖ **Visite des sites du Programme**

Les visites sur les sites du Programme consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, journalistes, représentants des organisations de la société civile, PAP) à visiter les sites du Programme et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du Programme par des groupes de jeunes peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du Programme, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le Programme.

**Tableau 2 : Stratégie de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de Projet**

ACTIVITES	SUJET DE LA CONSULTATION	METHODE UTILISEE	CALENDRIER : LIEUX/DATES	PARTIES PRENANTES CIBLEES	RESPONSABILITES
Identification du projet	Identification des besoins et des activités à réaliser pour les différentes parties prenantes	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Correspondances électroniques et vidéoconférence Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Réunions de consultation avec les populations riveraines	Au cours de la phase de préparation du projet	Ministère et services techniques concernées Banque mondiale Collectivités locales et communautés dans la zone du projet, Société civile	Comité technique de préparation du projet et la Banque mondiale
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Programme	Elaboration des documents du Programme : le Document d'Evaluation du Projet (PAD), Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale</li> <li>- Correspondances électroniques et vidéoconférences</li> <li>- Séances de concertation et de consultation virtuelles</li> <li>- Entretiens directs au téléphone</li> </ul>	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Programme/ Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères concernés ;</li> <li>- ONG ;</li> <li>- OSC ;</li> <li>- Equipe de préparation du Programme;</li> <li>- Populations riveraines ;</li> <li>- Bénéficiaires du Programme;</li> <li>- Personnes affectées potentielles ;</li> <li>- Personnes ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de préparation du Programme</li> <li>- Membres du CSTO/Comité de Revue</li> <li>- Consultants</li> </ul>

	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) et du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de concertation et de consultation virtuelles</li> <li>- Entretiens directs au téléphone</li> <li>- Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels</li> <li>- Des réunions plus élargies sont envisagées selon l'évolution de la pandémie du COVID-19, en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité (dispositif de lavage des mains, distanciation sociale, distribution de masques).</li> </ul>	Avant l'évaluation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes potentiellement affectées ;</li> <li>- Autorités locales ;</li> <li>- Services techniques ;</li> <li>- Autres partenaires techniques</li> <li>- Populations, bénéficiaires du Projet ;</li> <li>- ONG.</li> <li>- OSC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant</li> <li>- Equipe de préparation du Programme</li> </ul>
La construction et la rehabilitation des infrastructures	Information et consultation sur les mesures prises sur la gestion des risques et des impacts sociaux potentiels du Projet y compris les questions de genre , VBG/EAS et HS et les personnes et groupes vulnérables (femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone)</li> <li>Entretiens téléphoniques</li> <li>Focus group (en nombre limité)</li> <li>Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité</li> <li>Presse écrite et audiovisuelle</li> <li>Site web du Projet</li> <li>- Affiches dans les lieux publics</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Salles de réunion Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Populations bénéficiaires</li> <li>Groupes vulnérables</li> <li>Autorités locales</li> <li>- Communautés et ONG locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CN, Coordonnateur d'unités sectorielles,</li> <li>Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et Spécialistes,</li> <li>Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UGP</li> <li>Spécialiste en Communication</li> <li>- Chefs d'antenne</li> </ul>

Mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Programme et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone)</li> <li>- Entretiens téléphoniques</li> <li>- Focus group (en nombre limité)</li> <li>- Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Presse écrite et audiovisuelle</li> <li>- Site web du Programme</li> <li>- Affiches dans les lieux publics</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du Programme/ Salles de réunion Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations bénéficiaires</li> <li>- Groupes vulnérables</li> <li>- Autorités locales</li> <li>- Communautés et ONG locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et Spécialistes, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UNC</li> <li>- Spécialiste en Communication</li> <li>- Chefs d'Unité de Gestion Régionale (UGR)</li> </ul>
Suivi de l'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Programme pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité</li> <li>- Consultation des parties prenantes</li> <li>- Mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul>	Tout au long du cycle du Projet/ Salle de réunion UNC Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de suivi-évaluation</li> <li>- Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet</li> <li>- Coordonnateur</li> </ul>
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité</li> <li>- Consultation des parties prenantes</li> <li>- Mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul>	A Mi-parcours ou à la clôture du Programme/ Salle de réunion de l'UNC Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Bénéficiaires</li> <li>- Populations affectées</li> </ul>	Toute l'équipe de mise en œuvre du Programme
Clôture	Evaluation globale du Programme	Entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du Projet Salle de réunion de l'UNC Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Bénéficiaires</li> <li>- Populations affectées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNC</li> <li>- Consultant externe</li> </ul>

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

#### 5.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront ouvertes au public et tous les mécanismes de mobilisation seront mis en œuvre pour toucher l'ensemble des parties prenantes. Toutefois, s'il s'avère que certaines PAP, dont la vulnérabilité est avérée, refusent ou sont dans l'incapacité physique de participer aux rencontres, le Programme organisera de concert avec elles et selon leurs convenances des concertations dans des lieux qu'ils jugeraient appropriés. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et/ou marginalisés, les associations et fédérations concernées afin que ces derniers puissent relayer l'information à la base ;
- Impliquer les leaders, hommes et femmes, de la communauté, les organisations de la société civile et les ONG à toutes les phases de la mise en œuvre du Programme ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus group, avec une approche soucieuse des dimensions genre et âge (groupes de femmes séparées de ceux des hommes, groupes d'enfants séparés de ceux des adultes, etc.) avec les personnes vulnérables et/ou marginalisées ;
- Faciliter l'accès des personnes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Programme.

#### 5.5. Calendriers

Le FSRP sera mis en œuvre entre 2021 et 2025 et le calendrier de mise en œuvre du PMPP est donné par le tableau 10.

**Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP**

Rubrique	Activité	Délai / Périodicité
Divulgence du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	Dès l'approbation du PMPP
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	Troisième trimestre 2021
Mise en place de base de données sur les groupes vulnérables	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	Quatrième trimestre 2021
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	Quatrième trimestre 2021
	Conception des supports de communication	Quatrième trimestre 2021
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	Avant le démarrage des travaux
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Pendant toute la durée des travaux
Mise en œuvre de la communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Avant le démarrage des travaux
	Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	Pendant toute la durée des travaux

Rubrique	Activité	Délai / Périodicité
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales abritant des sous projets y compris les représentants des communautés riveraines	Tous les 03 mois
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	Tous les 06 mois
	Tenue de séances de communication avec les personnes affectées	Tous les mois
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, WhatsApp)	Troisième trimestre 2021
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	Troisième trimestre 2021
	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	Quatrième trimestre 2021
Suivi - évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	Tous les 03 mois
	Mise à jour du PMPP	Tous les 06 mois après l'entrée en vigueur du Programme
	Evaluation externe de la performance du PMPP	A mi-parcours ou à la fin du Programme
Mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux	Elaboration des documents environnementaux et sociaux	Dès l'approbation du PMPP

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

### 5.6. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes en sauvegardes environnementale sociale et VBG de l'Unité Nationale de Coordination du FSRP seront chargés d'examiner régulièrement et de prendre en compte les commentaires provenant des parties prenantes au Programme.

~~Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés.~~ Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'Unité Nationale de Coordination du Programme.

Les feedbacks seront compilés par le personnel dédié de l'Unité Nationale de Coordination du Programme et seront partagés avec le Coordonnateur du Programme pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

### **5.7. Phases ultérieures du projet**

Au fur et à mesure que le Programme sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Programme, sur sa performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Il conviendrait que le FSRP produise, au moins une fois par an, des rapports à l'intention des parties prenantes, même si la plupart du temps, ces rapports seront plus fréquents durant les périodes particulièrement actives, lorsque les effets sur le public sont plus intenses ou lors du passage d'une phase à la suivante (par exemple, rapports trimestriels durant la phase de construction, et ensuite, rapports annuels durant la phase de mise en œuvre).

## 6. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 6.1. Ressources

La mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes porte essentiellement sur les ressources suivantes :

- **Personnes chargées de la mise en œuvre du PMPP**

Dans le cadre du Projet, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont le spécialiste en sauvegarde sociale et l'expert en VBG de l'UNC, le spécialiste en sauvegarde environnementale, le spécialiste en communication et gestion du savoir, le spécialiste en suivi-évaluation, le spécialiste en agronomie, le spécialiste en nutrition, le chargé de la gestion financière ; quant au Coordonnateur du projet, il en garantira l'exécution. L'équipe du projet sera appuyée par les structures locales mises en place dans les zones d'intervention du Projet (antennes régionales) et les ONG locales et les consultants avec lesquels le Programme pourrait contractualiser pour assurer l'information et la sensibilisation des populations.

- **Budget de la mobilisation des parties prenantes**

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les activités et atteindre les objectifs du PMPP. Un budget indicatif est proposé au tableau 11 et sera actualisé à la mise en œuvre du Programme. La mise en œuvre du PMPP va mobiliser environ **305 000 000 FCFA** financé entièrement par le FSRP pour les 5 ans.

**Tableau 4 : Budget prévisionnel estimatif de PMPP**

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Coût estimatif (F CFA)
Divulgence du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000	18,182
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	30 000 000	54,545
Mise en place de base de données sur les groupes vulnérables	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	UNP-FSRP	Trois mois après l'approbation du PMPP	20 000 000	36,364

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Coût estimatif (F CFA)
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UNP-FSRP (spécialiste en communication et gestion des savoirs)	Dès l'approbation du PMPP	PM (intégré dans le coût du Programme).	
	Conception des supports de communication	UNP-FSRP	Dès l'approbation du plan de communication	15 000 000	27,273
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux	
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Ingénieur (mission de contrôle)	Pendant toute la durée des travaux	PM : Compris dans le budget des travaux	
Mise en œuvre de la communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux	
	Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	UNP-FSRP	Pendant toute la durée des travaux	70 000 000	127,273
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales abritant des sous projets y compris les représentants des communautés riveraines	UNP-FSRP	Tous les 03 mois	70 000 000	127,273
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	UNP-FSRP	Tous les 06 mois	30 000 000	54,545
	Tenue de séances de communication	UNP-FSRP	Tous les mois	35 000 000	63,636

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Coût estimatif (F CFA)
	avec les personnes affectées				
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, WhatsApp)	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000	9,091
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UNC	
	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000	18,182
Suivi - évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	UNP-FSRP	Tous les 03 mois	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UNC	
	Mise à jour du PMPP	UNP-FSRP	Tous les 06 mois après l'entrée en vigueur du Programme	PM : intégré dans le coût de fonctionnement du Programme	
	Evaluation externe de la performance du PMPP	UNP-FSRP	A mi-parcours ou à la fin du Programme	20 000 000	36,364
Mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux	Elaboration des documents environnementaux et sociaux	UNP-FSRP	Dès l'approbation du PMPP	PM (intégré dans le coût du Programme).	
<b>Coût total</b>				<b>315 000 000</b>	<b>572,728</b>

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

**Le taux de change retenu est de 550FCFA pour \$1 US**

**NB : Ce budget ne comprend pas de salaire**

- **Point focal chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Programme**

Le FSRP est actuellement en phase de préparation et l'équipe de l'UNC n'est pas encore mise en place. Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le

courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

## 6.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde sociale en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde environnementale et le spécialiste en communication et gestion des savoirs du Programme. L'équipe sera appuyée par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Programme et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. En termes d'appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur les ONG et les organismes d'intermédiation locaux qui seront recrutés au besoin.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base tels que les ONG et les structures d'intermédiation, les Conseils Villageois de Développement ou autres structures représentatives des populations affectées. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Le tableau 12 ci-dessous décrit les rôles et responsabilités des parties impliquées dans la mise en œuvre du PMPP. Ce tableau sera mis à jour dès que les noms et les contacts des responsables qui seront désignés lors de la préparation et du démarrage du Programme seront connus.

**Tableau 5 : Equipe de gestion du PMPP**

Nr.	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts:
1	Equipe de préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant la mise en place de l'Unité Nationale de Coordination du projet</li> </ul>	
2	Unité Nationale de Coordination du Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et superviser dans la mise en œuvre du PMPP ;</li> <li>• Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).</li> </ul>	Tél: fax: cell: email:
3	Expert en Environnement et Expert Social de l'UNCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le PMPP, sous la supervision du Coordonnateur</li> <li>• Faire le suivi de la mise en œuvre du PMPP et renseigner les indicateurs de performance</li> </ul>	cel: email:
4	Responsable Administratif et Financier de l'UNC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes</li> </ul>	cell: email:
5	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)</li> </ul>	cell: email:

Nr.	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts:
6	Spécialiste en communication et gestion des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP</li> </ul>	cell: email:
7	Spécialiste en suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et des registres des engagements au niveau communal ;</li> <li>Faire le suivi du PMPP</li> </ul>	cel: email:

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

## 7. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Dans un premier temps, il est nécessaire d'anticiper avec l'identification des plaintes potentielles pouvant apparaître suite aux activités de réinstallation et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation assez précocement (gestion préventive), en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressées. C'est en ce sens qu'il est particulièrement important de veiller à l'information et au processus de participation de toute la communauté, et plus particulièrement des personnes affectées par le programme et les groupes vulnérables pour prévenir les situations de griefs.

Dans un second temps, l'approche de résolution au niveau local et à l'amiable des litiges ou tout problème qui adviendrait dans le cadre du FSRP est à rechercher. Mais dans le cas contraire, la PAP lésée pourrait saisir les juridictions compétentes.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible (**sauf pour les plaintes liées à l'EAS/HS où résolution à l'amiable n'est pas recommandée**), préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Par contre, pour une plainte liée à la VBG/EAS/HS le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie soit en parallèle au processus du MGP, soit en dernier recours.

### 7.1. Types et catégories des plaintes à traiter

Les échanges avec les populations et les services techniques de la zone d'intervention du FSRP sur les types de plaintes dans le cadre de projets similaires ont permis de ressortir les différents types de plaintes suivantes :

#### ➤ **Plaintes non sensibles**

- Les erreurs dans l'identification des PAP ;
- Les erreurs dans le recensement des biens ;
- Les évaluations insuffisantes ou sans base de calcul des biens impactés ;
- Les cas de désaccords sur des limites de parcelles ;
- L'opposition d'une partie à la sécurisation foncière ;
- La mauvaise gestion des questions foncières ;
- Les conflits sur la propriété d'un bien ;
- Le retard de paiement des droits des terres expropriées ;
- Les désaccords sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation) ;
- Les successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété ou sur les parts d'un bien donné ;
- Les expropriations sans dédommagement ;
- Type d'habitat proposé ;
- Caractéristiques de la parcelle de réinstallation ;
- Les conflits sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation) ;
- La non-fermeture de fouilles pendant plusieurs jours au niveau des accès aux domiciles et activités commerciales ;
- Les travaux de nuits (nuisances sonores) ;
- Les excès de vitesses ;
- L'absence de passerelles d'accès aux habitations pendant les travaux ;
- Les envolées de poussières et les nuisances sonores.

#### ➤ **Plaintes sensibles**

- Les violences basées sur le genre (rapt de femmes et jeunes filles, déni de paternité, excision des filles et femmes, les violences physiques, harcèlement sexuel et moral, exclusion sociale des filles enceintes, etc.) ;
- Les exploitations et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS)
- Les violences contre les enfants (VCE)
- Les successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété ou sur les parts d'un bien donné en rapport avec le projet ;
- Le non-respect des us et coutumes locales.

Ces différentes plaintes enregistrées lors de la mise en œuvre des projets similaires, ont permis à la mission de proposer un mécanisme pour les traiter.

Un dispositif portant sur l'enregistrement d'éventuelles plaintes et l'information des PAP sur la procédure de recours pour la satisfaction de droits de réparation à cinq niveaux est requis.

Ainsi, pour les plaintes peu sensibles et sensibles, le projet privilégie d'abord le recours à un mécanisme extra-judiciaire de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, à la concertation et à la médiation par des tiers.

Pour les plaintes dites très sensibles, le recours est la procédure judiciaire.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement, la documentation et le traitement sûr, confidentiel et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de gestion des plaintes. Le mandat d'un mécanisme de gestion des plaintes sensibles liées aux EAS/HS est de: (1) permettre de disposer de plusieurs points d'entrée confirmés comme sûrs et accessibles par les femmes lors des consultations ; (2) permettre des liens entre la survivante et les prestataires de services de VBG, y compris un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la personne concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet en utilisant des procédures confidentielles et centrées sur les survivants. **Des procédures spécifiques pour les plaintes VBG/EAS/HS seront élaborées et annexées au document du mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS/HS du projet.** Ces procédures mettront un accent particulier sur les principes directeurs de la confidentialité et de la sécurité des survivants en ligne avec une approche centrée sur le survivant pour répondre adéquatement aux allégations.

En plus, dans la sensibilisation des communautés et travailleurs, il faut renforcer les liens entre le mécanisme de gestion des plaintes et les standards de conduite du projet. Tous les travailleurs devront comprendre les liens du mécanisme de réclamation et le code de conduite où leurs rôles, responsabilités et comportements interdits (comme EAS / HS) seront détaillés dans le code de conduite avec des sanctions en cas de faute.

## 7.2. Parties prenantes impliquées

Il s'agit de toute personne (physique ou morale), groupe de personnes affectées directement ou indirectement par les activités du projet, ainsi que les personnes, groupes de personnes, ou organisations qui peuvent avoir des intérêts dans la mise en œuvre des activités du FSRP, ou la capacité d'en influencer les résultats. Il s'agit en l'occurrence :

- Des personnes affectées par le projet
- Des bénéficiaires des activités du projet
- Des communautés riveraines aux sites des travaux
- Des travailleurs des entreprises
- Des ingénieurs conseils en charge de faire le suivi de conformité des travaux
- Des élus locaux

- Des CVD
- Des ONG, OSC, groupements, coopératives
- Des autorités déconcentrées (préfets, Haut-commissaire)
- Des services techniques déconcentrés (action sociale, santé, environnement)
- Des forces de sécurité et de défense (police, gendarmerie)
- De la justice

### **7.3. Niveaux de résolution des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)**

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent CPR, le mécanisme suivant de gestion des plaintes et réclamation a été élaboré. Il comporte plusieurs niveaux.

#### **Niveau 1 : Village/Secteur**

Dans le dispositif de gestion des plaintes, il sera privilégié d'abord au niveau village ou secteur le recours à un mécanisme extra-judiciaire de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation par des tiers. Des comités locaux de gestion des plaintes seront mis en place par le FSRP au niveau des secteurs et villages abritant des sous-projets. Ce comité doit être constitué en nombre impair et très réduit. Il est composé de cinq membres, à savoir :

- Deux (02) représentants des PAP dont une femme
- Le président du CVD
- Une autorité coutumière
- Une personne ressources de notoriété publique au niveau du village

Il est la première instance chargée de l'enregistrement et du traitement des plaintes. Il devra tenir un cadre périodique de concertation entre ses membres afin de faire l'état des plaintes enregistrées. Les plaintes n'ayant pas pu être traitées à son niveau devront être remontées à l'échelon supérieur qui est la commune.

#### **Niveau 2 : Commune**

Au-delà du village, le second niveau de règlement des plaintes reste la commune du ressort territorial de chaque PAP plaignante.

En effet, les PAP ont été informées pendant la période information-consultation au moment de l'élaboration des Plans de Réinstallation du lieu d'enregistrement et de traitement des plaintes qui est basé au niveau de la mairie.

Le comité en charge de ce second niveau de gestion des plaintes sera mis en place par arrêté municipal portant création, composition et attribution d'un Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets du FSRP. Ce comité doit être constitué en nombre impair et très réduit.

Le CCGP est composé comme suit :

Président : Maire de la commune ou son représentant

Membres :

- Le Chef de Zone d'Appui Technique de l'Agriculture
- Le Chef de Zone d'Appui Technique de l'Elevage
- Le Chef de Service Départemental de l'Environnement
- Le Responsable du service des domaines de la mairie (service foncier rural)
- La responsable de la coordination départementale des femmes
- Le président de la Chambre Régionale d'Agriculture

- Le chef de canton ou son représentant

Le choix de cette structure avec une telle composition pour jouer le rôle de cette instance de règlement des plaintes vise à constituer un organe proche des populations potentiellement affectées en vue de faciliter des solutions à l'amiable.

La commission communale chargée de la gestion des plaintes enregistre et traite les plaintes n'ayant pas pu être traitées au niveau village et transmet les décisions dans un délai de cinq (05) jours. Un PV de transmission et de clôture de la plainte sera élaboré à cet effet. Elle capitalise par rapportage mensuel les activités des comités villageois et communaux de gestion des plaintes. Chaque mois, au terme des travaux de la commission un rapport est établi et transmis au niveau régional (entité d'appui et de suivi) puis centralisé au niveau de l'UNC.

Il aura en charge également la capitalisation des rapports et registres de gestion des plaintes au niveau villageois.

L'information sur le lieu d'enregistrement et de traitement des plaintes qui est la commune sera donnée aux PAP à l'étape de la consultation publique lors de l'élaboration des Plans de Réinstallation.

### **Niveau 3 : Entités de mise en œuvre du sous-projet**

Si une solution n'est pas trouvée dès le troisième niveau, le règlement à l'amiable des réclamations sera toujours recherché à travers l'arbitrage de l'entité de mise en œuvre du sous-projet, notamment l'UGR, qui sera assistée par les spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale et des personnes ressources qualifiées dans l'optique d'aboutir à un consensus.

### **Niveau 4 : Unité de Nationale de Gestion du Projet (UGP)**

En cas de non-conciliation au troisième niveau, l'UGP est saisie par l'UGR par voie électronique (pour minimiser les délais de traitement des plaintes) ou en transmettant le dossier physique de la plainte.

L'UGP devra exécuter les tâches suivantes :

- Assurer que le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) soit fonctionnel ;
- Suivre et documenter les plaintes (rapports) et procéder à l'archivage physique et électronique des plaintes ;
- S'impliquer directement par ses spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale dans la résolution des plaintes n'ayant pas pu être traitées aux trois premiers niveaux ;
- Procéder en cas de besoin à la saisine des tribunaux et suivre les décisions de justice ainsi que leur exécution.

### **Niveau 5 : Tribunaux**

Le cinquième niveau de gestion des plaintes est la saisine des tribunaux par le plaignant qui se fera au cas où il y a échec dans la recherche de solutions aux quatre premiers niveaux de gestion de la plainte. Les coûts de traitement du dossier seront supportés par l'UNC et là DAF/MAAHM.

Il importe de noter que l'ensemble du processus de gestion des plaintes doit être documenté avec un archivage physique et électronique. Du point de vue des exigences de fonctionnalité du MGP elles peuvent être situées à trois (3) niveaux :

- L'accessibilité aux populations et autres usagers intéressés :
  - Le lieu physique de la réception et du traitement des réclamations doit être à la portée des usagers ;
  - La langue utilisée dans le traitement de la réclamation et la notification des cas devront se faire dans une langue maîtrisée par les usagers ;
  - Les usagers doivent accéder au dispositif mis en place sans frais.

- la transparence dans les décisions rendues :
  - Les décisions rendues doivent être fondées sur des bases justifiables ;
  - Les intervenants dans le processus de traitement des réclamations doivent avoir la même aptitude dans l'appréciation des faits portés à leur connaissance.
  
- la confidentialité dans le processus de traitement des plaintes afin d'éviter les représailles à l'endroit de plaignants, surtout pour les plaintes sensibles (cas de corruption, de VBG/EAS/HS, etc.) :
  - Les canaux utilisés pour l'enregistrement et la conservation des documents doivent protéger l'intégrité des plaignants ;
  - La notification des décisions rendues devra se faire de manière personnalisée tout en évitant les affichages ou communiqués en lieux publics.

#### **7.4. Etapes de traitement proposé (pour les plaintes non-sensibles)**

Le processus de soumission et de résolution des plaintes et griefs dans le cadre de la mise en œuvre du FSRP comporte neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Programme, le MGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous.

- Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes

~~Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet.~~ Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite sera enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité local de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant recevra un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

- Etape 2 : étude des plaintes

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes très sensibles, sensibles ou non sensibles et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires de niveau 1 et 2. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau communal en raison de leur sensibilité et pour des questions de confidentialité. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau villageois ou de quartier, sont immédiatement transmises au niveau communal qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du Programme.

- Etape 3 : l'investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

- Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits incriminés ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations.

- Etape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

- Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

- Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

- Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

- Etape 9 : Archivage

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le dépôt des plaintes et le suivi de sa résolution (voir l'annexe 3) pour le registre de surveillance des plaintes qui ne sont pas liés à l'EES/SH). Ce système sera composé de deux modules, d'un module sur les plaintes reçues et d'un module sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès à de l'information sur : i) les

plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant des mesures supplémentaires. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Pour le système d'archivage physique, des registres seront disponibles à chaque niveau (local, intermédiaire et national). L'archivage électronique sera également mis en place dans les localités où il existe des conditions (équipement et sources d'électricité). Les archives seront gérées à chaque niveau par une personne désignée responsable. Toutes ces archives doivent être centralisées au niveau national et gérées par l'expert en environnement (EE), l'expert social (ES) et l'EVBG de l'Unité de coordination des programmes. D'autres études (évaluation sociale et préparation du RAP) préciseront les détails du système d'enregistrement et de traitement applicable.

Le FSRP mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions

**Tableau 6 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des plaintes**

Actions	Responsables	Echéances
Mise en place des comités locaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes existants et fonctionnels et en les renforçant au besoin)	Coordonnateur UCP	Un mois après la finalisation du document du MGP qui sera élaboré dès le démarrage des activités du projet.
Formation des membres des comités sur le contenu du MGP et sur leurs rôles.	Spécialiste en sauvegarde sociale	Dès la mise en place des comités
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Spécialiste en sauvegarde sociale	Permanent
Acquisition et mise en place du matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur UGP	Dès la mise en place des comités
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste en sauvegarde sociale	Dès la mise en place des comités

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

### 7.5. Mécanisme de gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS

Le FSRP est à un niveau de risque de violence sexuelle substantiel, avec d'importants volumes de travaux de génie civil au niveau des composantes 2 et 3.

Selon les consultations avec les parties prenantes notamment les femmes, les survivantes de VBG/EAS/HS préfèrent dans la plupart des cas garder le silence, ne pas parler de leur expérience de violence au regard des pesanteurs socioculturelles sur ces questions et les risques associés. Le mécanisme prévoit qu'en cas de VBG/EAS/HS, le dépôt de la plainte se fasse au niveau d'une organisation féminine notamment une ONG qui intervient dans le domaine de l'assistance aux VBG, qui fait à son tour recours à la Police nationale ou au service social en fonction de la violence subie par la survivante et selon ses choix. L'ONG peut être l'opérateur du MGP VBG qui enregistre toutes les plaintes de VBG/EAS/HS, mais le dépôt de la plainte doit pouvoir être fait à travers plusieurs portes

(point focal, ONG dédiée, spécialiste en VBG de l'UGP) d'entrée.

Le processus de traitement des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS suivra un processus particulier qui devra garantir la confidentialité et la sécurité du ou de la survivant(e) à tout moment et garantir la possibilité de recours judiciaire. Aucune information susceptible de révéler l'identité de la survivante ne doit être conservée au niveau du mécanisme de gestion des plaintes et les documents concernant les plaintes de VBG/EAS/HS doivent être gardés de façon sécurisée, en utilisant un système de codage et gardé dans un endroit verrouillé. Des consultations avec les femmes auront lieu régulièrement pendant la durée du projet pour garantir que le mécanisme conçu pour gérer les plaintes liées à la VBG/EAS/HS est accessible et fiable et que les services fournis sont adaptés aux besoins des survivantes.

Les dénonciations de VBG/EAS/HS, les autres plaintes ou autres préoccupations peuvent être soumises en ligne, par téléphone, par courrier ou en personne. Toutes les plaintes concernant les VBG/EAS/HS doivent être immédiatement signalées au Projet et à la Banque mondiale dans les 24 heures par l'opérateur du MGP. Une fiche type de notification des incidents sera élaborée et transmise à l'ensemble des fournisseurs et prestataires pour les incidents de VBG/EAS/HS qui inclut les informations suivants : date de réception du signalement de l'incident ; date de l'incident ; Type de VBG/EAS/HS reportés; Age/sexe du/de le/la survivant-e ; Si l'incident est liée au projet (selon le/la survivant-e et/ou sa famille) ; Services reçus/à laquelle le/la survivant-e a été référé-e.

L'opérateur du MGP transmettra les plaintes relatives à la VBG/EAS/HS au projet pour leur résolution. Conformément au Plan d'action sur les VBG/EAS/HS, le projet par le biais du Prestataire de services et du Point focal/des Points focaux, mènera des investigations sur la plainte et, enfin, proposera à l'opérateur du MGP une résolution de la plainte, ou se référera à la police si la survivante veut poursuivre le cas en justice, le cas échéant. La confidentialité de l'identité de le/a survivant(e) devrait également être préservée à tout moment.

Une fois la plainte traitée et résolue, l'opérateur du MGP en informera le plaignant, à moins que la plainte n'ait été faite de façon anonyme. Les plaintes adressées aux gestionnaires ou au Prestataire de services seront transmises par ces derniers au MGP aux fins de leur traitement.

Si la plainte est déposée auprès du MGP par un/e survivant(e) ou au nom d'un/e survivante, le plaignant sera directement référé au Prestataire de services pour recevoir des services de soutien.

Le Prestataire de services est une organisation locale qui a l'expérience et la capacité nécessaires pour apporter un soutien aux survivant(e)s de VBG/EAS/HS. Le projet doit établir une relation de travail avec le Prestataire de services, afin que les cas de VBG/EAS/HS puissent leur être transmis en toute sécurité. Le Prestataire de services fournira également un soutien et des conseils aux Points focaux chargés des VBG/EAS/HS, le cas échéant. Le Prestataire de services aura un représentant au sein de l'équipe de conformité et participera à la résolution des plaintes liées aux VBG/EAS/HS.

Il importe de noter que concernant les VBG/EAS/HS l'approche doit être centrée sur les survivantes. L'approche centrée sur les survivantes se fonde sur un ensemble de principes et de compétences conçus pour guider les professionnels — quel que soit leur rôle — dans leurs échanges avec les survivantes (surtout les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons) de violences sexuelles ou d'autres formes de violence. L'approche centrée sur les survivantes vise à créer un environnement favorable dans lequel les droits des intéressés sont respectés et privilégiés, et dans lequel les survivantes sont traitées avec dignité et respect. Cette approche aide à promouvoir le rétablissement de la survivante ou du survivant et sa capacité à identifier et exprimer ses besoins et souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions.

En résumé, le traitement des plaintes liées aux VBG/EAS/HS se fait par :

- Enregistrement de la plainte en utilisant une fiche qui sera développée et qui utilise un code unique au lieu de nom de la survivante;
- Prise en charge sanitaire, en cas de besoin, au plus tard dans les 72h qui suivent ;
- Référence de la survivante aux services en charge de l'action sociale de la localité ;
- Saisie de police ou de la gendarmerie si la survivante en veut ;
- Saisie des tribunaux compétents si la survivante consent;
- Déclenchement de la procédure judiciaire si la survivante consent.

Le mécanisme proposé s'appuie sur les étapes suivantes :

- Entrer en partenariat avec une ONG ou association choisie sur la base d'un processus compétitif. Les coordonnées du point focal de l'ONG ou de l'association locale seront diffusées au niveau des travailleurs, des communautés locales et de l'équipe de conformité constituée comme suit ;

Structure représentée	Nom du Point Focal	Coordonnées du Point focal
UNC		
Entreprise de travaux		
Mission de Contrôle		

- Les Entreprises de travaux et les travailleurs devront signer et adopter le **code de bonne conduite** intégrant VBG et surtout EAS/HS (voir annexe) ;
- Les Entreprises de travaux devront signer et adopter le présent mécanisme de gestion des plaintes basées sur les VBG/EAS/HS ;
- L'équipe de conformité réceptionnera et assurera le suivi des résolutions et sanctions concernant les plaintes reçues en matière de VBG/EAS/HS et VCE liées au projet ;
- L'UNC informera immédiatement la Banque Mondiale de toute dénonciation ou plainte sociale liée aux VBG/EAS/HS dont elle prendra connaissance ;
- L'équipe de conformité transmettra les statistiques à jour des plaintes VBG/EAS/HS à l'UNC/FSRP, leur niveau de traitement et les informations sur le suivi pour qu'elles soient incluses dans les rapports à transmettre à la Banque mondiale ;
- L'ONG ou l'association locale dispensera des séances de formation et de sensibilisation aux membres de l'équipe de conformité sur les VBG/EAS/HS, aux travailleurs et aux cibles prioritaires des communautés locales exposées aux activités du projet ;
- L'équipe de conformité mènera une séance d'information des travailleurs sur les codes de conduite à adopter en matière de VBG/EAS/HS notamment la dénonciation en toute confidentialité des cas de VBG/EAS/HS ;
- L'équipe de conformité (EC) tiendra des réunions trimestrielles et chaque fois qu'il y aurait une plainte EAS / HS pour mettre à jour et pour discuter des moyens de renforcer les ressources et le soutien en matière de VBG/EAS/HS et VCE pour les employés et les membres des communautés.

**Les contacts du point focal (ONG ou association) pour obtenir des renseignements et une assistance pour les survivantes ou survivants seront précisés ultérieurement.**

NB. Les plaignants pourront également saisir les services de soutien dont les coordonnées seront communiquées durant les campagnes de sensibilisation

Le point focal de l'ONG ou association locale transmettra les plaintes VBG/EAS/HS à l'équipe de conformité en garantissant la confidentialité de l'identité de la survivante ou du survivant.

Un plan de traitement et de suivi de la plainte sera déterminé par l'équipe de conformité en collaboration avec le point focal de l'ONG ou de l'association locale conformément à la gravité de la plainte. Le plan d'actions de résolution de la plainte sera suivi par le point focal de l'ONG. En fonction de la gravité supposée, une dénonciation par l'entreprise dont le travailleur est suspecté ou une plainte dûment formulée adressée aux institutions compétentes selon les conditions prévues par la réglementation, nationale serait une éventualité. Dans le premier cas, le consentement du survivant(e)s sera requis. Il (Elle) signera une fiche de consentement à cet effet.

NB. Dans les séances de formation/sensibilisation, les travailleurs et les communautés locales seront informées de la liberté de recourir directement à un mécanisme judiciaire sans passer par le mécanisme mis en place par le Projet. Auquel cas, ils seront invités à informer le point focal. Ils seront aussi informés sur ce mécanisme judiciaire.

Les principaux niveaux de sanction envisageables sont : l'avertissement informel, l'avertissement formel, la formation complémentaire, la perte d'au plus une semaine de salaire, la suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois et le licenciement.

Si le lien entre la plainte et le projet est confirmé, le comité fera des suggestions sur les actions / sanctions à appliquer, mais avant que celles-ci ne soient exécutées, le survivant sera informé par le prestataire de services de l'ONG locale des résultats de la vérification et des sanctions prévues. Le fournisseur de services local discutera du plan de sécurité avec le survivant en cas de vengeance.

Les sanctions seront prononcées et appliquées, selon la gravité des faits, par l'entreprise dont le travailleur est suspecté ou mis en cause par une autorité compétente. Dans tous les cas, une sanction n'exclut pas des actions qui permettent de référer à la police ou à d'autres autorités, au besoin. En cas de plaintes graves, une suspension permanente de travail peut être prononcée.

Les catégories de frais suivants relatifs à la mise en œuvre du MGP – VBG/EAS/HS sont à la charge du Projet. Le gestionnaire mettra en œuvre tous les efforts à sa portée pour mobiliser les services de soutien afin d'éviter tout frais par un membre de la communauté survivant(e).

**Tableau 14 : Frais associés aux parties prenantes**

Catégorie de Survivant(e)s	Gestionnaire/UCP	Entreprises
Travailleur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interventions du point focal</li> <li>▪ Interventions de la mission de contrôle (contrat en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien médical et psychosocial</li> <li>▪ Contact et coordination avec les services de soutien, au besoin</li> <li>▪ Avance de salaire</li> <li>▪ Frais médicaux liés spécifiquement à l'incident</li> <li>▪ Congé spécial rémunéré</li> <li>▪ Frais d'assistance juridique</li> <li>▪ Tout autre frais justifié</li> </ul>

Membre communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interventions du point focal</li> <li>▪ Interventions de la mission de contrôle (contrat en cours)</li> <li>▪</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien médical et psychosocial</li> <li>▪ Contact et coordination avec les services de soutien, au besoin</li> <li>▪ Frais médicaux liés spécifiquement à l'incident</li> <li>▪ Frais d'assistance juridique</li> <li>▪ Tout autre frais justifié</li> </ul>
----------------------	---	--

## 8. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

### 8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les plans de travail du Programme (annuels, trimestriels et mensuels) qui préciseront pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Programme. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le Spécialiste social, qui sera assisté du Spécialiste en suivi-évaluation du Programme. Un journal de suivi figure en annexe 5.

Des rencontres provinciales et communales seront organisées par trimestre pour évaluer le niveau d'implication des parties prenantes et une rencontre annuelle des Parties Prenantes sera organisée au niveau central pour faire un bilan de la mise en œuvre du PMPP.

Des points focaux pourront être mis en place au niveau des Mairies et des villages bénéficiaires (populations touchées) des sous-projets pour participer au suivi des effets du projet et des programmes d'atténuation de ces effets. Des auditeurs indépendants pourraient être associés au suivi pour des questions de transparence.

En cas de dégradation des conditions sécuritaires dans les zones d'intervention, le suivi se poursuivra par ces acteurs de proximité, qui pourront faire remonter les informations par voie électronique (tablettes, smartphones) vers les UGR et l'UGP.

Les outils ou méthodes utilisés ainsi que les indicateurs de performances sont consignés dans le tableau 14.

**Tableau15 : Programme de suivi environnemental et social**

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées</li> </ul>	Expert en sauvegarde environnementale Expert en sauvegarde sociale Spécialiste en VBG Spécialiste en suivi évaluation	Une fois par trimestres	Rapport d'activités du Programme

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées</li> <li>100 % des plaignants ont utilisé le MGP</li> </ul>	Expert en sauvegarde environnementale Expert en sauvegarde sociale Spécialiste en VBG Spécialiste en suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien) ; Fiche d'enregistrement des plaintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 80 % des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques</li> </ul>	Expert en sauvegarde environnementale Expert en sauvegarde sociale Spécialiste en suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des supports de communication prévus sont réalisés ;</li> <li>100 % des canaux de communication identifiés sont utilisés</li> </ul>	Expert en sauvegarde environnementale Expert en sauvegarde sociale Spécialiste en VBG Spécialiste en suivi évaluation Spécialiste en communication et gestion des savoirs	Une fois par an	Plan de communication Echanges avec la coordination du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rapports trimestriels de mise en œuvre du PMPP prévus sont disponibles</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport d'activités
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rencontres annuelles et régionales sont organisées</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport du Gouvernorat PV d'organisation des rencontres

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021

Pour le cas de la VBG, le suivi portera sur :

- Le pourcentage des cas VBG/EAS/HS référés vers les structures de prise en charge ;
- Les types d'incidents (définition ou catégorisation des cas) ;
- Le nombre ou pourcentage d'incidents (par type d'incident) en fonction :
  - De l'âge de la survivante (adulte / enfant) ;
  - Si l'agresseur est lié au FSRP ;
  - Des services reçus, des renvois effectués et des actions en attente ;
  - Nombre de cas traités et clôturés,
  - Nombre de cas en cours de traitement, contraintes,
  - Sanctions prises en interne le cas échéant.

Les indicateurs suivant seront également Considérés :

- % des travailleurs ayant signé le CdC
- % des travailleurs ayant participé à une séance de formation sur le CdC
- % répondants femmes au cours des consultations du projet.

L'évaluation du Programme (examen externe et interne) comprendra des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités du PMPP) et recommandera les améliorations.

## 8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Il est obligatoire que la coordination du FSRP, par le biais des canaux de communication existants, fasse des rapports trimestriels (en formats papiers avec un résumé non technique et traduit en langue

locale) aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été inclus et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du Programme ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le Programme.

## CONCLUSION

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du Projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

Le présent Plan de mobilisation des parties prenantes du FSRP, élaboré à travers une approche participative, fait partie intégrante des outils nécessaires à l'éligibilité du Programme aux financements de la Banque mondiale. Il donne les principes, le processus de consultation et de participation des parties prenantes à travers leurs identification et analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, l'exécution de la consultation et la participation des parties prenantes, la gestion des plaintes et la stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes.

Il s'agit d'un document opérationnel et flexible qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Programme, afin de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même flexibilité.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste des personnes et structures rencontrées Région de l'Est

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO  
 LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région Est / Ouahgoua administrative (2/4) Date : 18/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
01	OUBREACO Seyouba	U			X	SPATHI - Gouloua	Amédée Ouedraogo o.goula@spathi.fr	98397629 92058165	
02	PIZONGO Imad	F		X		SRFOTR DRAAH	DRAGON poumpoungues Dedouo J	70497159	
03	SOPRE Amadou M	M			X	Epousement Fada	SAMIEF - amidou yhoue J	70280374	
04	AAENBO/ SEKITE Nouma deff	F			X	Attusson Fada	SGP Gouma	70995888	
05	SAINA Boukoni	F			X	Préfecture Fada	Sauve-houkai @yakuu.ci	971455	
	THOUBIABO Fadel Alexandre	M			X	Mairie Fada	Adm Maire	70605118	
	Zon nyoma Hanni Don	M			X	DR/DEAH ZS	houmoungou poungou yakuu fr	634605 20	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région *Est / Autorités administratives (2014)* Date : *18/07/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	<i>Robore Banzaba</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>BREVEC EST</i>	<i>Directeur Regional</i>	<i>boruvel@bravec.org</i>	<i>7011682</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>BORRO Dusseni</i>	<i>N</i>		<i>X</i>	<i>DREVIC EST</i>	<i>Chef de service</i>	<i>borrouss.dg@drevic.com</i>	<i>72454934</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Yoni Philippe</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>CRA/E</i>	<i>Président</i>	<i>Mulikpeny@rediffmail.com</i>	<i>703255113</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>THOMASIAN F. Jean - Paul</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>CRA-E</i>	<i>SG</i>	<i>felidire@jeanpaul@gnmail.com</i>	<i>70665660</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>LOTPO Aminata</i>	<i>F</i>		<i>X</i>	<i>CRA-E</i>	<i>Chargée des R.C</i>	<i>aminata.lompogahoe@rediffmail.com</i>	<i>70243882</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>OUEDRAOGO Bouréima</i>	<i>F</i>		<i>X</i>	<i>CRA-E</i>	<i>CTR - communication</i>	<i>bouréima.ouedraogo@rediffmail.com</i>	<i>70127917</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>PARRE Odilissa</i>	<i>F</i>	<i>X</i>		<i>CRA-EST</i>	<i>CTR planification</i>	<i>ouedraogo@rediffmail.com</i>	<i>70093748</i>	<i>[Signature]</i>

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES  
 Région Est / Autorités administratives (374) Date : 19/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	CONBARO Issaka Herve	M			X	Commune de Bohobogou Président CPL	ciherve@gmail.com	70718010 74718010	
	Dioni Talanta	M			X	Commune de Moundwane S-G	talantadiony@yahoo.fr	70111565 67308457	
	COMIBARY Aboubaou	M			X	Commune de Hurulwane Vice Président		70510005	
	MABOBEA Danfaï	M			X	DISTRICT EST	baouenon@gmail.com	70201545	
	NATAMA Toularadia	M			X	DIRENNE EST	nataradia@yahoo.fr	70130095	
	TOURE Lendé	M			X	C-SLN RCS	lendetoure@yahoo.fr	70851245	
	NIKIEMA Fatah Stale	M			X	DIRENNE Régional	fatahstale@yahoo.fr @gmail.com	70212595	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE LA MÉCANISATION  
 PROGRAMME DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité: Progrès – Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTRÉES

Région Est/Autorités (4/4) Date: 20 / Janvier / 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	SANOU Ibrahim	M		X	Conseiller SG ASB	SG ASB	ibrahim.hadji@yahooc.woil	75805330	
	OUALI Yempobou	M		X	AREA-BA	Chef SESS	yemoulye@yahooc-fo	70290864	
	SAWADO Abouche Houaïe	M	X		OREA-Est	Agent SESS	aboucheawade@yahooc.woil	77-524456	
	SORGH Tahomodi	M		X	ANSD	Secrétaire Exécutif	mahomorg@gmail.com	70182454	
	OUÉ DRASSO Kassané	M	X		ANSD	Chargeur Programme	ouedraouedrao85@gmail.com	76719344	
	Yonli N. Albert	M		X	EE ISM BF	Président	albertyong@yahoo.fr	70171784	
	KONONDI Abdoulaye	M		X	Mairie	Directeur Affaires Démocratiques et Fonctionnaires	—	70649254	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progres - Justice  
 ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO  
 LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région Centre-sud Antennes administratives Date: 18/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou emprunts
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
01	TIENTRE Benoit	M			X	Palatine Manga	Préfet	70090982	
02	BOUNDAHE Holidou	M			X	Karima Manga	Secrétaire Général	70405377	
03	MOBIE K. SIA	M			X	DREVICE - CSB	DR	70.48.51.06	
04	DINGBOUC Emmanuel	M	X			DREVICE - CSB	Ingénieur	70123571	
05	SIRPORE Jean	M			X	DRRAH - OSD	Ingénieur	70829194	
06	SIMITHU Aziz	M	X			DRRAH - CSB	Ingénieur	71687394	
07	SALWANGOU Zakaria	M		X		DRRAH - CSB	Ingénieur	70429658	
08	ZONGO Patrice	F			X	DRRAH - CSB	Ingénieur	70172548	
09	OUEDRAGO Saïdou	M			X	DRRAH - CSB	Ingénieur	79045802	
10	GUIE A. Robert	M	X			CRA - CSB	Coord Reg	70867066	
11	KHAGRE Ouango	M			X	DRRAH - CSB	Coord Reg	70747211	
12	ZAHARA Traoré	F			X	HC Zoundwéogo	HC Manga		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICILES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité Progrès – Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région *Centre-Sud* Autorités administratives *Les* Date: *21/04/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou emprunts
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans				
01	<i>GAALIMATI Thomas</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>DRTPS/CSD</i>	<i>Coordinateur du travail</i>	<i>7292.5901</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>TEBDA charbel</i>	<i>F</i>		<i>X</i>	<i>DRTPS-CS</i>	<i>coordonnatrice de travail</i>	<i>76083126</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Bouada Christian</i>	<i>M</i>			<i>Chiffre certifiée</i>	<i>chef de village</i>	<i>90-71-79-53</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>MANA W Jean Baptiste</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>Chiffre certifiée</i>	<i>Baldem Nsahel</i>	<i>78-18-18-60</i>	<i>[Signature]</i>





MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région BKH Autuniers Date : 20 / 01 / 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	<u>Diallingo B. Kette</u>	<u>M</u>		<u>+</u>	<u>aut. environnement</u>	<u>pour pour</u>		<u>70 18 34 46</u> <u>70 18 34 46</u>	
	<u>KONATE Bouloye</u>	<u>N</u>		<u>X</u>	<u>''</u>	<u>consultant</u>	<u>konate@yaho.com</u>	<u>75 76 66 24</u> <u>52 51 53 13</u> <u>88 56 57 61</u>	
	<u>SAVADOGO Adama</u>	<u>M</u>		<u>X</u>		<u>Coordinateur</u>	<u>savadogo@fmasi.com</u>	<u>76 56 23 32</u>	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région *Boulakou de Tenenkou*

Date : *21* / *12* / 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans					
01	<i>OUATTARA Binnsectis</i>	<i>M</i>			<i>X</i>	<i>Haut-commissariat de Sédougou</i>	<i>SEP Tenenkou</i>	<i>innocentebach@yahoo.com</i>	<i>70588918</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>LDMPD Desiré J.P</i>	<i>M</i>			<i>X</i>	<i>Consultant</i>	<i>Le professeur yuloo J</i>	<i>Le professeur yuloo J</i>	<i>70278888</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>SANABORO Adama</i>	<i>M</i>			<i>X</i>	<i>Consultant</i>	<i>sanaboro38@gmail.com</i>	<i>sanaboro38@gmail.com</i>		
	<i>Koyote boulaye</i>	<i>M</i>	<i>X</i>			<i>Consultant</i>	<i>koyoteboulaye@gmail.com</i>	<i>koyoteboulaye@gmail.com</i>	<i>75766624</i>	<i>[Signature]</i>

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région **BMH** **PERFECTIONNEMENT** Date : **19/01/2021**

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans					
	<b>SANOU Ale.</b>	<b>M</b>			<b>X</b>	<b>Préfectorale DDG</b>	<b>Charge Relations avec TD</b>	<b>sanoubadonali@ymail.com</b>	<b>71414218</b> <b>78555895</b>	
	<b>KONATE Boulaye</b>	<b>M</b>		<b>X</b>		<b>11</b>	<b>Consultant</b>	<b>konate@igp-yakoo.com</b>	<b>75766624</b> <b>58515313</b> <b>68565761</b>	
	<b>SAVADOGO Adama</b>	<b>M</b>			<b>X</b>	<b>Consultant</b>	<b>saveadogoad@ymail.com</b>	<b>76562332</b>		

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice  
 ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES  
 Région **BMH** **MARIE** Date : **19/01/2021**

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans					
01	Guindo FOUSSINI	M		X		Mairie	Président CEYL	guindufoussini17@gmail.com	71044172	
02	Sengareï GALLBENI KIMPA	F		X		1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	alimaboulaye@gmail.com	70173085	
03	Abang Lota SELASTIEN KONAÏE BOUDRYE	M		X		GRH Mairie	Secrétaire Service	F. Abasse Selastien @galvee.fr	71955188	
	SANVABOËO Adama	M		X			Consultant	sanvaboeo78@gmail.com	761602332	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région Boucle du Mouhoun DRA  
 Date : 18 / 01 / 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou emprunts
			Intérieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans				
1	Yaro Wblich Léona	M		X		DRMH - BTH	70492132	
2	Coulibaly Souleymane	H			X	DRAAH / BTH	70478838	
3	BAMBA Amadou	M			X	DRAAH - BMH	70356543	
4	Bonnet Steina	M		X	X	DRAAH	70759534	
	KONATE Boulaye	M		X		"I"	75766624	
	Savardou Abdou	M			X	Consultant	76562332	



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : B. Mouhoun DR Eau et Assainissement Date : 27/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	TAHINI J. OSCAR	M		X	DREA-DRH	chef club SAE	taminide@yahoo.fr	70390883	
2	KOURA BOBARY	M		X	cl	Agent SRETI H	kourelougouie@voip.fr	70751655	
	SAVADOUERAZARMA	M		X		Consultant	savado@protonmail.com	765623302	
3	KONATE BOULAYE	M	X		PI 11	consultant	konate43@protonmail.com	75766624	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région *Boulé du Mouhoun* Date: *19/01/2021*  
*Acte sociale*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	BARRIE Hicobson	M		X	DRS/ST/AF - BMH	chef de service SAA	bagie.madougou@gmail.com	70-06-30-31	<i>Jef</i>
2	Gwidira Tomodou	M		X	DRS/ST/AF - BMH	Agent	madougou20@gmail.com	70-48-55-16	<i>[Signature]</i>
	KANITE BOULAYE	M	X		11	Consultant	5kenatou@yahoo.com	75766624 68565764	<i>[Signature]</i>
	SAVABOERO Adama	M		X		Consultant	oumalygao38@gmail.com	76562332	<i>[Signature]</i>

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

Région **BPMH CADASTRE** Date : **20/01/2021**

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
01	ZAMSA LIBRE Adama	M		X	Service du cadastre de MVEIB Service	Chef de service	zamsa.libre@maif.com	79 37 3038	
02	SERE Sidiki	M	X		SCTE- BPMH	Ingénieur géomaticien (Agent)	seresidiki@bpmh.com	70 82 1143 78 45 9694	
03	ZIDA Soudate	M		X	"	Agent adés	zidasoudate@gmail.com	70 83 8302 76 62 01 80	
	KONATE Doulaye	M	X		"	Consultant	konate19@gmail.com	75 76 6624 68 56 5761	
	SAVADGO Adama	M		X		Consultant	savadgo2018@gmail.com	76 56 02 332	

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région *Boucle du Mouhoun*

Date : *21/01/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	TRAORE Moussa	M		X	<i>Direction régionale du Travail et de l'Emploi de Bouakeh</i>	<i>direction régionale</i>	<i>moussa.traore@burkina.gov.bf</i>	<i>70063525 76590337</i>	
2	LOINPO Dahire J.P.	M		X	<i>Consultant</i>		<i>loinpo@yaho.fr</i>	<i>70278858</i>	
	SAVADOGO Alama	M		X	<i>Consultant</i>	<i>consultant savadogo@gmail.com</i>	<i>savadogo38@gmail.com</i>	<i>765623 32</i>	
	Konate Boulaye	F	X	X	<i>Consultant</i>	<i>konate@yaho.com</i>	<i>konate19@gmail.com</i>	<i>257666 24</i>	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : B. Mouhoun *Dr. Sante et Justice* Date : 20/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	YARANGA MAMA MARY	F		X	DRS / DRS 14	C.S.N	pan-fasopara@yahoo.fr	7064-19-38	
	KIBBO Zibende Robert	M	X		DRS / RBN4	nduhomte@kinberluendebout@gmail.com		77 53 69 29	
	YANDRE Yeiga	M	X		TGS / Dds	Juge d'instruction yabo-tem	yaghaorelebo@gmail.com	7051-14-55	
	SANAYOGO Abelma	M		X		Consultant savoygo78@gmail.com		76562332	
	KOYATE Bouhaye	M	X			Consultant bkouate19@gmail.com		75668624	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région Boulé du Mouhoun DRA Date : 19/04/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans					
	Goro Yabeuba	H			X	Direction Régionale Coté 187	Directeur Régional	goyabouba@yabeuba.fr	71149696	
	KANATE BOUHAÏE	M		X		11 11	Consultant	kanate@yabeuba.com	4576664	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : *Boulkiemoude*      *Chambre Régionale d'Agriculture*      Date : *22/11/2021*

No	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	<i>OUATARA Alabera</i>	<i>F</i>			<i>CRA.BHT</i>	<i>SC</i>	<i>alabera2019@yahoo.fr</i>	<i>71305747</i>	
	<i>SAVABOBO Belama</i>	<i>M</i>				<i>Consultant</i>	<i>savabobo28@gmail.com</i>	<i>76562332</i>	
	<i>Konate Boufaye</i>	<i>M</i>	<i>X</i>		<i>II II</i>	<i>Consultant</i>	<i>konatek96@yahoo.com</i>	<i>75766624</i>	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région : Centre-Est (Autorité Administrative) Date : 18 / 01 / 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou emprunts
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans				
01	OUEDRAGO Ibrahim	M		X	DRAAHN	VR	70 71 04 78	
02	OUEDRAGO Awtine	M		X	Gouverneur	Gouverneur	60 74 44 45	
03	SAWADOGO Paoukary	M		X	Préfet	Préfet	73 76 84 27	
04	OUEDRAGO Inouba	M	X		1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	70 23 74 64	
05	BANRE Eusmae	M		X	Sourire sociale	Agent	70 26 97 04	
06	Zelwome Boukane	M		X	DRAAHN-624	Directeur	70 30 57 49	
07	DRASSO Nalikh	M	X		DRAAHN-CES	chef	77 04 04 94	
08	DIWA T. Hermann	M		X	DRAAHN-CES	chef	70 85 10 06	
09	OUEDRAGO Rose	F	X		DRAAHN-CES	Rep. PV	70 78 88 70	
10	TRAORE B. Sileo	M	X		DRAAHN-CES	Agent	70 17 24 73	
11	TIONDIA Melkine	M		X	DRAAHN	SAHPP	70 26 70 27	
12	SAWADOGO Claude	M		X	DRAAHN	Agent	15 69 43 01	
13	OUEDRAGO Bernard	M		X	DRAAHN	Point Focal	70 33 27 34	
14	OUEDRAGO Bernard	M		X	DRAAHN	PCA/BF-CH	70 51 74 48	
15	OUEDRAGO Darnick	M		X	DRAAHN	SKESS	70 51 74 48	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région / Centre - EoT (Mutualité) *administratives* Date : *12/02/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	DRAHO Nabelek	N		X	DRAHTI Boulgou	Directeur Provincial	malideh@cyaduo.fr	70303749	
	GIMA T. Hermann	M		X	DRAAHM CES	chef SRFER	gahungla@yahoov.com	77040294	
	QUEDRAGO H. R. Ransimet	F	X		DRAAHN CES	chef SRFOR	eatransimet@gmail.com	708546	
	TRAORE B. Gille	M	X		DRAAHN-CES	Responsable protection des végétaux	gille.traoire@outlook.fr	70-72-82-70	
	TIIONON Mathieu	M		X	DRAAHN-CES	Agent SRAPPA	tiiononmathieu@gmail.com	70171473	
	SAUROGO Léo	M		X	DRAAH-CES	SRAPPA	e.saurogoy@yahoo.fr	7066272026529	
	Dabois Remuel	M	X		DRAAH-CES	SRAPPA	inesromuald@yahoo.fr	70684304	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région *Cette-Bst* Date : *11/07/2021*

No	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou emprunts
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans				
01	ILBOUZO BOUKARÉ	M		X	DREVECCES	D.R	70926751	
02	PAIRE Justin	D		X	DREVECCES	DP	70304472	
03	MARKA Tina Clavie	M	X		DREVECCES	C/SRBS	90588226	
04	SAVASSO GAO Abdourassmane	M	X		DREVECCES	C/SRPE	61815939	
05	TIONELLO Claude	F	X		DREVECCES	C/SRPE	73607460	
06	BILGO Honore	M		X	DREVECCES	C/SREVC	71-06-45-07	
07	SEOGO Youssouf	M	X		Conseil régional/6	chargé de la communication	71927419	
08	KAFANBO Tanga	M		X	RTB/Technologie	Chf de station	70551661	
09	MOON Bougnan	M		X	SI/DA/4/4	Chf de service régional	9186045	
10	DUEODRASSO Jean-Jean L	M	X		DRCRP-CES	DR	70604008	
11	TIENOUAOU Saverien	F	X		Coordonnatrice centre de Technologie	Chargée de la communication	70342944	

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région *Venté-Est (Autorité Administrative)* Date : *18/01/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	SAWADOGO Bernard	M		X	DRRAHM-CES	Point focal / PCA/BF-CH @yahoofr	amphie_bernard@yahoofr	70332734	
	OUEDA W. Yannick Bouvella	H	X		DRRAHH-CES	SRESS	convelenda@yahoofr	70157448	
	KOUYSSON GO R. Albert	H	X		DREA-CES	chef SREIH	kouysson@yahoofr	61696409	
	YAGO Zakharou	M		X	DRRAH-CES	DR	yagozakharou@yahoofr	70381446	
	SATHOU Bakouga	M		X	DRRAH-CE	chef SRA	bakouga@yahoofr	5862-1333	
	NAOYA Felix	M		X	DRRAH-CE	chef SSEP	naoya@yahoofr	71250211	
	OUEDRAGO Abdoul Mallick	M		X	DRRAH-CE	SPA	mallick@yahoofr	71016135	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION

PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

BURKINA FASO  
Unité: Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE

Région *Centre - est*

Date : *18/01/2021*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Contacts téléphoniques	Signature ou empruntés
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans				
	<i>WELERU XY. P. B. / 17</i>				<i>DR ENVEST</i>	<i>DR</i>	<i>70276809</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>BRANDWIBI Eveline F</i>	<i>F</i>		<i>X</i>	<i>DRS CES</i>	<i>Pharmacien</i>	<i>70242669</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>SAYADOGO Edmond M</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>DRIPS - CES</i>	<i>Agent</i>	<i>762022667</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>GUILLANBA Jean M</i>	<i>M</i>	<i>X</i>		<i>DRIPS - CES</i>	<i>Agent</i>	<i>70095929</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>OUZOUANOU G. M</i>	<i>M</i>		<i>X</i>	<i>DRIPS - CES</i>	<i>Agent</i>	<i>78685069</i>	<i>[Signature]</i>

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région / Centre: Ent / Autorités Administratives Date: 18/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	TANKOANO Roland	M			X	DRRAH - CES	chef 55451414@yanko0.fr	70548324	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : Nord  
 Autorités administratives  
 Date : 19/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
01	ZONGO Ratemoghe Evariste	M		X	DREA NORD	DR	Zonevar @yahoofr	60984426	
02	KIMDO Dromaire	M		X	DREA-N	Agent	cheukidromaire @yahoofr	66377112	
03	NARIPA Narmouga	M		X	DR-TPS-N	Agent	mampoum @yahoofr	70836084	
04	NYAMPA Issouf	M		X	DRP-YSG	Receveur des dovaris Substitut du RF	nyampoum - dd @yahoofr	71-82-02-85	
05	MARE Almond	M	X		TGI		moumoumoum @yahoofr	749889607	
06	Savadoro Kenssi Léonard	M		X	DRSNTAN Nord	DR	Kbonard @yahoofr	70380899	
07	BOUMBOUM Gervais	M		X	Conseilant	Conseiller	goumoum @yahoofr	70018082	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Region : Nord

Date : 19/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
08	KERE W. Amadou M	M		X	consultant	consultant	kenesofonstide@gmail.com	67686333	
08	DURANDGO Abdoul Nawa	M	X		Consultant	Consultant	durandgo@orange.com	79 260562	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : ..... Date : 18/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
01	Sauvageo yavoussa	M		X	Préfecture Bobo Dioulasso	Préfet Bobo	sauvageo@yavoussa.fr	70955526	
02	Idrissou Ibrahim	M		X	SRPENC	chef SRPSS	ibrahim@srpenc.com	70118944	
03	IDANI Soumaila	M	X		SRPENC	SRPSS	idani@srpenc.com	70762443	
04	THIAM Oumara	M		X	SRPENC	SRPSS	oumar.thiam@yavoussa.com	70182629	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès – Justice  
 ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES  
 Région : .....  
 Date : 19/12/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
	BANDRICO Zakaria	M		X	TGI Bobo	Propriétaire	DOUNDOLEZI@GMAIL.COM	73875388 78084125	
	SOMPONDOU I. Remoualdi	H		X	DRDA-HBS	DR Eau et Assainissement	remusompd@gmail.com	70990626 7088.0626	
	KONE Abd. B.	M		X	DRFSNEFAH HBS	DR	bolleabine@yahoofr	7072-99-28	
	Elizama Soudakope	M		X	DRS HBS	Conseiller de santé	A. Elizama Ouyedou www.elizamaouyedo.com	70448908	
	MAIGA Abdoul SANKOUROU	M		X	DRTPS/ HBS	Enquêteur pour Travail	www.abdoulmaiga.com	76291062	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès – Justice  
 ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES  
 Région : Centre  
 Date : 19 Oct 2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	BAQUAN Yannick	M		X	CEPHAGUE Bobo	DIRECTEUR ENVIRON- NEMENT	hbaoulan @cephague.com	7025900	AY
2	Ibrahima FANOU	M		X	Commune Bobo	Directeur D.D.V.R.	gourayou yaboo.fr	70222185	OND
3	ZOROME Idrissa	M	X		DRRA élevage	Sourceur de produits animal	idrigorome@gmail.com	7055528	ZOR
4	KOURA Dopinka	F		X	Élevage	Service de santé animal	dofinkakou yaboo.fr	70980876	[Signature]
5	SIANO Séoumbou	F		X	Élevage	Service vétérinaire animal	sioumbou yaboo.fr	70965839	SANO

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité- Progrès – Justice  
 ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : ..... Date : 19/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
01	Baboué Ewelina F	F		X	Radiodiffusion régionale de la région de Burkina (RRB)	Directrice régionale	babouebm@yanoo.fr	702119895	
02	OUERAKOBO Karim M	M		X	Haut-lavoum-département de Pôla	SAPI Agent	ouerakobm@yanoo.fr	705341420	
03	Zoro/ Ouini GA T. Rasmdato F	F		X	Haut-Commissariat de Pôla	Agent de site	zoroouini@yanoo.fr	70-0821	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Region : BOURKINA FASO Date : 20/01/2021

No	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature	
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans						Supérieur à 35 ans
1	KONKOBO K. Boufawihy	H			X	Direction Region BOURKINA FASO	DR	konkobo@pqr.com.fr	76 63 51 31	
2	Instrumentalisé Souloubea	M			X	SCIA Nord - Boumba	SCIA Nord Souloubea	60 24 47 76		

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE LA MECANISATION

BURKINA FASO

PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région

Date : 18/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	COULIBALY Inoue	F		X	Gouvernement Koudougou	Gouverneur	inoue@libertytelecom.bf	60744453	
2	Ouattara Seydou	M		X	Gouvernement Koudougou	CT	-	92364445	
3	Koumbi Madi	M		X	CRA/CO	Président	matoug494@gmail.com	40-11-65-65	
4	TOPAN, Samue	M	X		CRA/CO	SG	samueltopan@coo.ko.bf	72360392	
5	Boko Adama	M		X	BRAM-BO	BO	boko@bram-bo.org	70119112	
6	SORDO Yige Abraham	M		X	HC/BLK	HC	abraham.sordo@gmail.com	76599908	
7	NEBTE Beysa	M		X	Service régional de l'élevage	Responsable du pôle de services	nebte@reg.og.bf	704540	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET DE  
 LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES  
 SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : ..... Date : 19/04/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	ZAFFANBO S. Boyoumin	M		X	Neuville Kedjou	PS	Kabriel Tsilwaci.com	7045742	
2	OUEMBAO Jude y.	M		X	DRTPS- CO	DR	Jude ouest yaho.com	71238136	
3	SAUADOGO Zakariga	M	X		DRTPS-CO	chef de service	zakoum-7885@ gmail.com	71514991	
4	BKOUAN Moussa	M		X	STC F/CO	Agent	Bakouan bakouan @gmail.com	77682822	
5	NIKIEMA Sombenirendé	M		X	Préfeture KDC	Préfet	sombenirendé @yaho.com	70115574 76174751	
6	VALIA Régis Aïche	F		X	OCA DES PRCASH	chargé de projet	coorenk@pmail.com 701144397		
7	SAMPEBRE Marthal	M		X	OCADES PRCASH	Suivi- Evaluatif	marthal.sampebre @gmail.com	70290489	

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION  
 PROGRAMME DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/  
 COMPOSANTE BURKINA FASO  
 BURKINA FASO  
 Unité - Progrès - Justice

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST/ COMPOSANTE BURKINA FASO

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région : ..... Date : 19/04/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Supérieur à 18 et 35 ans					
01	KABORE Soubail	M	X		DRHA-COS	chef de service	pourbailekyber@yahoo.fr	95220533	
02	NIGNAYI Tahoua	M		X	DRRH/ Centre Ouest	DR	nyamurichuay@yahoo.fr	91645463	
03	COULIBALI Juyai	M	X		DRRH-M-COS	chef de service	coulibalyjuyai84@yahoo.fr	92791008	
04	OUEDRINGO Ouhourou	M		X	DRRH-M-COS	chef de service	oumouate@yahoo.fr	90166659	
05	DABO Valentin	M		X	DRRH-COS	chef de service	valentin.dabo@yahoo.fr	90705112	
06	SAVADOMBA Ramba	M		X	DRH-DO	DRH			
07	KATSORRE Joseph	M		X	DRH-DO	chef de service	katkorsore@yahoo.fr	90134377	

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Région

Date : 20/01/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age		Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email	Contacts téléphoniques	Signature
			Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans					
1	KOUANDA Konpamanzi	M		X	DRAMA- COS	Agent	konpamanzi@gmail.com	78874584	
2	DEMBELE Adama	M	X		DRAMA COS	Agent	ademadembelle@gmail.com	76265429	
3	Koula Setimo	M		X	DRAMA COS	Agent	koula.setimo@gmail.com	71081530	
4	MANOUE Eric Stéphane	M		X	DRAMA COS	Chef SESS	manuel.eric.stephane@gmail.com	70409446	
5	BOUNGANT Lamoussa	M	X		DRAMA COS	Agent	lamoussa.lamoussa@gmail.com	70536335	
6	RANDE ZAHARA YA	M		X	DRAMA COS	Chef SESS	zaha.ya@gmail.com	70228888	
7	SAWAT DOBO ILYASSA	M		X	DRAMA COS	Agent		75123303	



## Annexe 7 : Analyse des impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels du Programme

N°	Impacts Négatifs	Analyses et commentaires
		<b>Phase de construction</b>
1	Pertes de terres	<p>La mise en œuvre du FSRP nécessitera une acquisition de terres pour l'aménagement de 1200 ha de basfonds, l'aménagement de 170 jardins maraichers communautaires, la mise en place de 500 vergers fruitiers et de moringa, la mise en place de 200 modèles d'exploitations agricoles centrés sur la valorisation des eaux souterraines, la construction de 122 magasins, la mise en place de 10 comptoirs d'achats et 10 chambres froides. Cette acquisition de terres est susceptible d'induire des risques de perturbation d'activités agricoles, de pertes de biens, de restriction d'accès à des ressources en eau et pâturage (même temporaire). Le choix des sites d'implantation des infrastructures et ouvrages ou des aménagements prévus pourrait constituer une question très sensible au plan social. En effet, un site pressenti peut faire l'objet de conflits si des personnes en revendiquent la propriété ou l'utilisent à des fins agricoles, d'habitation ou autres utilisations économiques, sociales ou coutumières. Les sites d'implantation des ouvrages choisis et leur aménagement pourraient déboucher sur une procédure d'expropriation ou de réinstallation (physique et/ou économique) et donc d'indemnisation.</p> <p>Selon les résultats des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du présent CPR, la question foncière doit être traitée avec beaucoup d'attention en raison de la pression et des spéculations qui se sont développées ces dernières années autour de la terre.</p>
2	Pertes de bâtisses, de cultures, d'arbres et autres biens	<p>La réalisation des aménagements, la réhabilitation du périmètre irrigué de 1260 ha de Balma, la construction d'infrastructures économiques occupent une place importante dans le FSRP. La libération des emprises pour la réalisation des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du Programme va occasionner la destruction des d'infrastructures telles des bâtisses à usage d'habitation ou de commerce et des aménagements divers (dalles en béton, des terrasses, etc.). Elle entraînera des pertes de récoltes et d'arbres qui constituent des sources de revenus pour les populations.</p>
3	Nuisances et perturbation des activités socio-économiques	<p>Les véhicules acheminant le matériel pourraient gêner la circulation et la mobilité en général. Également, l'ouverture des fouilles et des terrassements pourraient occasionner des perturbations des activités socio-économiques. En plus, les populations seront exposées à diverses nuisances (bruits, poussières). Pour le cas spécifique du périmètre de 1260 ha de Balma, les activités de production seront suspendues pendant la phase de conduite des travaux de réhabilitation.</p>
4	Accidents, explosion, incendies	<p>Les risques d'accident, du fait de la circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux, restent à prendre en considération. Il en est de même pour ce qui concerne les risques d'explosion et d'incendie liés à la gestion des stocks de carburant sur les chantiers.</p>
5	Risques de propagation des IST/VIH/SIDA	<p>L'accroissement des revenus des employés peut faire naître chez ces derniers des comportements déviants avec ou envers les communautés locales abritant les sites des travaux. Ces comportements à risque peuvent favoriser la propagation des IST/VIH/SIDA.</p>
6	Risques de frustration sociale en cas de non	<p>Si lors des travaux, la main d'œuvre locale n'est pas favorisée, cela pourrait susciter des frustrations (et même des conflits au niveau local). Le recrutement local de la main d'œuvre non qualifiée devrait être encouragé. Cela permettrait</p>

N°	Impacts Négatifs	Analyses et commentaires
	emploi de la main d'œuvre locale	<p>non seulement d'offrir des emplois aux jeunes sans emploi, mais surtout faciliter une appropriation locale des réalisations du Programme et contribuer à la pérennisation des acquis.</p> <p>L'emploi de la main d'œuvre non qualifiée des jeunes, des femmes et des PDI, est ressorti comme une attente forte de ces couches sociales lors des consultations publiques. La non satisfaction de cette attente pourrait constituer un risque.</p>
7	Perturbation des us et coutumes	Le comportement du personnel ouvrier venu d'autres contrées peut engendrer des difficultés d'intégration et d'acceptation si celui-ci ne respecte pas les us et coutumes des populations hôtes.
8	Risques de conflits sociaux en cas d'occupation de terrains publics ou privés	<p>Le stockage non autorisé de matériaux et/ou d'engins de travaux sur des terrains privés pourrait générer des conflits avec les propriétaires, surtout si cela entraîne la pollution/dégradation.</p> <p>Aussi, la non indemnisation des biens impactés pourrait être sources de conflits.</p> <p>La non prise en compte des réalités locales lors des travaux (chômage de nombreux jeunes) pourrait être source de frustration.</p>
9	Risques de conflits sociaux entre populations hôtes et personnes déplacées internes	La réalisation des travaux d'aménagement et de construction dans le cadre du FSRP va nécessiter une importante main d'œuvre non qualifiée et créer ainsi des emplois temporaires dans les localités concernées. Dans ce contexte, l'équipe du FSRP-BF devra veiller à un équilibre entre les populations hôtes et les PDI quant à l'accès aux emplois non qualifiés en phase de travaux pour éviter d'altérer le climat de cohabitation entre ces populations.
	Risques de conflits entre les populations et les travailleurs du Projet	Les interactions avec les populations peuvent également être à l'origine de tensions avec les travailleurs du Projet, surtout si ces derniers se rendent coupables de pratiques contraires aux coutumes locales. De même, certains travailleurs pourraient accumuler des dettes auprès des populations (loyers, achats de produits alimentaires, fournitures de services divers) susceptibles d'entraîner des litiges. Une sensibilisation des travailleurs du Programme sur les bonnes conduites à adopter et une sensibilisation des populations sur les procédures de sélection s'avèrent nécessaires.
10	Risques d'exclusion des groupes vulnérables	<p>Certaines personnes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les migrants, les déplacés internes et les éleveurs peuvent ne pas avoir accès aux bénéfices du Programme, du fait du manque d'information, ou de l'accaparement des terres par des personnes influentes.</p> <p>Des dispositions seront prises pour assurer la participation et l'inclusion des différents groupes spécifiques tout au long de la mise en œuvre du Programme (moyens et outils de communication adaptés, prise en compte des préoccupations de chaque groupe spécifique...). Le projet ciblera, de manière active, certaines de ces populations pour des appuis socioéconomiques pour améliorer leur situation et réduire leur exclusion.</p>
11	Risque de VBG/EAS/HS (filles mineures, femmes, veuves, PDI)	Dans la phase de construction ou d'aménagement, la venue de la main d'œuvre d'autres contrées du pays présente un risque de Violence Basée sur le Genre (VBG), surtout pour les personnes vulnérables en termes d'exploitation et abus sexuels (EAS) ou harcèlement sexuel (HS) sur des filles mineures et des femmes,

N°	Impacts Négatifs	Analyses et commentaires
		<p>comme relevés par certains de nos interlocuteurs lors des entretiens, sur la base de l'expérience de projets antérieurs. Des dispositions de sensibilisations et d'éducation devraient être prises en faveur de ces personnes vulnérables pour ne pas que le FSRP contribue à accentuer les VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention ; mieux encore, le projet devra contribuer à les atténuer. Les mesures spécifiques telles que les codes des conduites avec les sanctions claires interdisant la VBG/EAS/HS, l'adaptation de MGP du projet, les sensibilisations continus chez les populations et les travailleurs, et les aménagements des chantiers avec les éclairages et les toilettes séparées ainsi que d'autres activités élaborées dans le Plan d'Action VBG/EAS/HS (voir annexe du CGES) seront mise en œuvre pour prévenir, atténuer et répondre à ces risques.</p>
12	Risques de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines et de perte de la biodiversité	<p>Une gestion anarchique des hydrocarbures et des huiles usées à l'occasion des travaux de génie civil, l'usage inapproprié des intrants chimiques (engrais et pesticides) peuvent être à l'origine de pollutions et causes de perte de certaines espèces de la faune et de la flore et nuire à la santé humaine. L'application des outils d'évaluation environnementale adaptés et l'implémentation strictes des mesures qui en découlent permettent de minimiser ces risques.</p> <p>Chaque entreprise (lors des travaux de construction) et chaque unité de transformation doit effectuer le drainage des eaux usées vers des canalisations appropriées ; construction des ouvrages de stockage des eaux usées conformément aux normes ; vider régulièrement les fosses septiques sur tous les sites et disposer sur tous les sites, des kits d'intervention en cas de déversement accidentel.</p>
19	Risques de contamination à la COVID-19	<p>Du fait de la pandémie actuelle, la mise en œuvre du FSRP comporte des risques de propagation de la COVID-19. Les activités du Projet impliqueront des interactions entre les employés du Programme, les travailleurs des entreprises, les fournisseurs de biens et services et les populations locales. Cette situation pourrait augmenter le risque de propagation de la pandémie.</p> <p>Pour réduire les risques de propagation de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises, les travailleurs, les clients et le public, il est important pour tous les employeurs d'élaborer des procédures visant la protection adéquate des travailleurs en matière de Santé Sécurité au Travail (SST), conformément aux Directives Environnementales sanitaires et sécuritaires générales et aux Directives spécifiques au secteur d'activités, et suivant l'évolution des meilleures pratiques internationales en matière de protection contre la COVID-19.</p>
20	Risques sécuritaires et humanitaires	<p>Effectuer une évaluation sécuritaire dans les zones à risque de conflit et de violence et préparer un plan de gestion sécuritaire, s'il est jugé nécessaire pour protéger les communautés et les travailleurs du projet.</p>

Sources : Mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du FSRP, février 2021



#### Annexe 4 : Synthèse des consultations publiques

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>Autorités administratives, coutumières et religieuses (Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture, Mairie, chefs traditionnels et religieux)</b>		
<p><b>Présentation du programme ; Connaissance et appréciation du programme ; attentes et atout pour une bonne implémentation du programme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du programme par bon nombre d'interlocuteurs ;</li> <li>• Appréciation positive du programme après présentation de son contexte et de ses objectifs ;</li> <li>• Possibilité de développement des localités concernées, amélioration des conditions de vie des populations ;</li> <li>• Valorisation du potentiel de bas-fonds aménageables et fixation des jeunes dans le terroir ;</li> <li>• Abandon des pratiques et méthodes archaïques des pratiques agricoles ;</li> <li>• En terme d'attentes : contribution du programme à l'amélioration de la productivité agricole, à la sécurité alimentaire des populations et à l'autonomisation des ménages ;</li> <li>• En terme d'atouts : la disponibilité des autorités coutumières et des OSC à accompagner les initiatives de développement, existence de bras valides, (jeunesse de la population), la proximité avec les grands centres urbains et des pays limitrophes tels que le Ghana et le Togo le Mali, le Niger, le Benin, qui pourront constitués des marchés importants pour l'écoulement des productions ;</li> <li>• Pour ce qui est des craintes : la lourdeur administratives, les enjeux politiques et l'insuffisance de communication qui pourraient impacter la mise en œuvre du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des objectifs clairs et précis ;</li> <li>• Une coordination non centralisée ;</li> <li>• Implication de toutes les parties prenantes ;</li> <li>• Bonne identification du rôle et la responsabilité de chaque acteur impliqué afin d'éviter les confusions ;</li> <li>• Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés et des organisations de bases (groupement, coopératives, associations, OSC...etc.) ;</li> <li>• Éviter de proposer des conditions trop lourdes, difficiles à supporter par les futurs bénéficiaires du programme.</li> </ul>
<p><b>Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux actuels du programme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et préservation de l'environnement ;</li> <li>• Atténuation de la destruction de la faune et de la flore ;</li> <li>• Limitation de l'utilisation excessive des pesticides et des produits phytopharmaceutiques ;</li> <li>• Accès à un revenu pour les populations rurales et autonomisation des femmes et des jeunes ;</li> <li>• Dégradation du sol et de la biodiversité ;</li> <li>• Incidence sanitaires du fait de la pollution des eaux et infection des aliments par l'utilisation excessive de pesticides ;</li> <li>• Utilisation des pesticides et autres produits phytopharmaceutiques dans le non-respect des méthodes et techniques indiquées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper les populations autour des pôles de production pour minimiser les impacts l'environnement ;</li> <li>• Trouver des zones propices aux cultures et à la réinstallation des populations ;</li> <li>• Compensation des pertes de terres, cultures, arbres et infrastructures ;</li> <li>• Compensation de reboisement pour les arbres qui seront détruits ;</li> <li>• Impliquer fortement les leaders traditionnels pour éviter les conflits ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polarisation des produits forestiers non ligneux du fait de l'augmentation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et qui risque de modifier la qualité des produits issus de transformation tels que le beurre de karité et le soubala ;</li> <li>• Perte de terres, cultures et infrastructures ;</li> <li>• Génération des centres d'intérêt qui risquent d'engendrer les conflits foncier (entre communautés et entre agriculteurs et éleveurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dédommagement effectif des PAPs avant le début des travaux ;</li> <li>• Tenir compte dans la compensation des pertes de ressources dans le cadre de la mise en œuvre du FSRP, des réalités socio-économiques des zones concernées tout en restant en conformité avec les règles et procédures des institutions internationales et celles du pays ;</li> <li>• Sensibilisation pour un changement de comportement de la population en matière de destruction de l'environnement, d'appauvrissement des sols ;</li> <li>• Renforcement des capacités des structures locales en charge de l'environnement ;</li> <li>• Exigence dans le cahier de charges de l'utilisation des pesticides et autres produits phytosanitaires homologués ;</li> </ul>
<p><b>Procédure d'acquisition et sécurisation des terres pour les femmes, jeunes, autochtones, allochtones et déplacés internes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acquisition des terres se fait à travers la transmission des ascendants aux descendants, les actes d'achat, le prêt, quelque fois le don ou la location ;</li> <li>• Les jeunes acquièrent généralement la terre par héritage ;</li> <li>• Culturellement, les femmes n'ont pas accès à la terre dans la majorité des ZIP ;</li> <li>• Acquisition de terre de plus en plus difficile en raison de la spéculation foncière ;</li> <li>• La sécurisation foncière n'est pas accessible à certaines couches sociales notamment les personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) ;</li> <li>• La sécurisation est susceptible d'entraîner des conflits ;</li> <li>• La procédure d'obtention des documents légaux se fait comme suit : une demande auprès des propriétaires terriens-délimitation et prise de coordonnées du site par le cadastre-Elaboration de l'acte de cession à l'amiable (propriétaires terriens, notables, CVD, mairies et témoins)-Obtention de l'attestation de possession foncière rurale (APFR)-L'immatriculation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation des acteurs sur la législation nationale notamment en ce qui concerne l'expropriation pour cause d'utilité publique ;</li> <li>• Réduction des coûts d'obtention des documents de sécurisation foncière pour les couches vulnérables et les coopératives ;</li> <li>• Allègement de la procédure d'établissement des documents au niveau des services administratifs ;</li> <li>• Prise en compte du genre dans l'attribution des parcelles agricole.</li> </ul>
<p><b>VBG, EAS, VCE, COVID 19, MST/IST et harcèlement sexuels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VBG/EAS : Mariage forcés, précoces, violences sexuelles, travaux pénibles au sein des ménages, accusation de sorcellerie, séparation de couple</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des séances d'IEC à l'endroit des populations ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCE : Maltraitance, travaux pénible, violences psychologiques dont sont victimes les enfants issus des couples séparés ;</li> <li>• Instauration de mesures contre les maladies infectieuses et la COVID-19.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les services de l'Action Sociale et les autorités coutumières, religieuse et administratives dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation pour changement de mentalité des populations ;</li> <li>• convaincre la population de l'existence réelle de la maladie à COVID 19 et des MST/IST.</li> </ul>
<b>Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents de l'administration insuffisamment outillés en suivi et évaluation des programmes et projets de développement ;</li> <li>• Insuffisance des moyens matériels pour la supervision des activités des programmes et projets ;</li> <li>• Insuffisance de formation dans le domaine environnemental ;</li> <li>• Méconnaissance des instruments de sauvegarde environnementale et sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités techniques et opérationnels des agents de l'administration générale ;</li> <li>• Appui matériel et financier (matériel de bureaux, moyen de déplacement, ...) des administrations impliquées dans la mise en œuvre du programme ;</li> <li>• Former les agents de l'administration générale sur les instruments de sauvegarde environnementale et sociale ;</li> <li>• Renforcer l'administration par un personnel plus expérimenté en matière de protection et préservation de l'environnement.</li> </ul>
<b>Canaux de communication possible et dispositif institution pour une bonne implémentation du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours aux presses nationales comme privées ;</li> <li>• Utilisation des téléphones portables et des NTIC (Internet, Facebook, Watts-up...etc.) ;</li> <li>• Utilisation des affiches, des campagnes de sensibilisation et des crieurs publiques ;</li> <li>• Travailler de connivence avec les autorités administratives, coutumières et religieuses pour une bonne implémentation du programme ;</li> <li>• Créer des comités locaux de gestion du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des médias de masse et les réseaux sociaux pour plus de communication sur le programme ;</li> <li>• Recours aux structures en charge la communication au niveau des autorités locales (administration publique, autorités coutumières et religieuses) ;</li> <li>• Création de coordinations locales inclusives pour la mise en œuvre du programme.</li> </ul>
<b>Services techniques (Agriculture, Environnement, Eau et assainissement, Elevage, Santé, Justice, Action Sociale, Cadastre, inspection du travail)</b>		
<b>Présentation du programme ; Connaissance et appréciation du programme ; attentes et atout pour une bonne implémentation du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du programme par la majorité des services techniques ;</li> <li>• Appréciation positive du programme après présentation de son contexte et de ses objectifs ;</li> <li>• Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles qui sont dépassés techniquement ;</li> <li>• Redynamisation de l'agriculture vers une production de masse et de qualité ;</li> <li>• En terme d'attentes : concrétisation du programme et la mise en œuvre effective de toutes les activités prévues, réalisation d'acquis durable par le programme ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le système de suivi rapproché (au niveau régionale ou communautaire) ;</li> <li>• Confier la maîtrise d'ouvrage aux différentes directions régionales (sélection, recrutement, suivi-évaluation des prestataires) ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En terme d'atout : existence de nombreuses structures d'appui au monde rural dans les ZIP (service déconcentrés de l'Etat, ONG et Associations, faitières...etc.) ;</li> <li>• Pour ce qui est des craintes : Implication mineure des différents services techniques déconcentrés dans les actions futures du programme, au risque d'une approche sectorielle axée surtout sur la productivité agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur le dispositif d'appui-conseil existant de la direction régionale de l'agriculture pour la mise en œuvre des activités sur le terrain ;</li> <li>• Désigner des points focaux du programme au niveau de tous les secteurs du développement rural ;</li> <li>• Prôner une approche intégrée dans la mise en œuvre du Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires ;</li> <li>• Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés et des organisations de bases (groupement, coopératives, associations, OSC...etc.).</li> </ul>
<b>Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux actuels du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la protection et la préservation de l'environnement ;</li> <li>• Préservation des aires protégées, des pâturages et des pistes à bétail ;</li> <li>• Changement des mentalités pour une meilleure intégration de la prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles ;</li> <li>• Limitation du déplacement des populations affectées par le projet ;</li> <li>• Anticipation des conflits fonciers ;</li> <li>• Modalité d'intégration du Genre dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Risques de pollution des eaux et cultures du fait de l'usage excessif et/ou incontrôlé des pesticides et autres produits phytopharmaceutiques ;</li> <li>• Risque de dégradation de la qualité et de la quantité de la biomasse à cause de l'utilisation des pesticides ;</li> <li>• Risques de perturbation des écosystèmes et disparition des végétales et animales protégées ;</li> <li>• Risque d'expropriation des populations (terres et zones de pâturage) ;</li> <li>• Risques de restriction de la mobilité du bétail par le fait des aménagements qui vont être effectués ;</li> <li>• Risque d'exacerbation des conflits fonciers latents entre communautés ;</li> <li>• Risque de conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait de la compétition sur la ressource en eau entre agriculteurs et éleveurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les producteurs sur le respect de la bande de servitude des aménagements hydrauliques ;</li> <li>• Protéger les pistes d'accès aux ressources pastorales et en eau ;</li> <li>• Promouvoir les cultures durables (agriculture biologique, agro écologie, DRS-CES ;</li> <li>• Former les acteurs à la GIPD (Gestion Intégrée des Productions et des Déprédation) ;</li> <li>• Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations avant les activités de reconstitution du couvert végétal ;</li> <li>• Exiger des résultats après la mise en œuvre des plantations compensatoires ;</li> <li>• Veiller à dédommager les personnes affectées pour les pertes de terre, de cultures et infrastructures (dédommagement en financière et en nature) ;</li> <li>• Prioriser les couches vulnérables telles que les femmes et les PDI lors de la distribution des parcelles agricoles.</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>Procédure d'acquisition et sécurisation des terres pour les femmes, jeunes, autochtones, allochtones et déplacés internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de terre par la négociation à travers les chefs et propriétaires de terres en générale, et ce en fonction de la disponibilité foncière ;</li> <li>• Acquisition des terres par héritage pour les jeunes, don, prêt ou achat aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones et les PDI ;</li> <li>• Difficiles accès des femmes à la terre du fait des pesanteurs socioculturelles (considérée comme sexe faible et souvent comme étrangère dans leurs familles d'origine et dans leurs familles d'accueil) ;</li> <li>• Accaparement des terres par les agrobusiness men et des particuliers dans l'intention de spéculer ;</li> <li>• La majorité des producteurs ne dispose pas de documents de sécurisation foncière ;</li> <li>• Ignorance de la législation nationale sur le foncier : ils sont exposés à des expropriations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyers en faveur des jeunes et surtout des femmes et PDI qui sont marginalisées dans les programmes et projets de développement ;</li> <li>• Entamer des démarches auprès des services compétents en matières de sécurisation des terres : services fonciers, mairies, préfectures ;</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les producteurs pour l'établissement des titres fonciers et autres APFR ;</li> <li>• Mobiliser les commissions foncières rurales et les services techniques en charge de la sécurisation foncière pour éclairer les producteurs sur les démarche à entreprendre ;</li> <li>• Alléger les conditions d'établissement des documents de propriété foncière.</li> </ul>
<b>VBG, EAS, VCE, COVID 19, MST/IST et harcèlement sexuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types VBG/EAS : L'excision, les violences physiques (bastonnade), les violences morales (injures, exclusion pour sorcellerie, répudiation), les violences sexuelles (viol, harcèlement), refus à la femme d'exercer une activité économique ;</li> <li>• Type de VCE : déscolarisation au profit des travaux champêtres, violence psychologique due à la séparation des couples ;</li> <li>• Ignorance ou inconscience des populations par rapport à la maladie à COVID 19 et les MST ;</li> <li>• Gestion des violences généralement par une approche sociale consistant à impliquer les leaders coutumiers et religieux.</li> <li>• Intervention des associations et des forces de l'ordre dans le pire des cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations sur l'équité et l'égalité entre l'homme et la femme ;</li> <li>• Organiser des ateliers, des sensibilisations grand public, et des théâtres forum pour un changement de comportement des populations par rapport aux VBG/EAS/VCE ;</li> <li>• Prévoir des séances de sensibilisation sur les risques de contamination au MST/IST/COVID 19 ;</li> <li>• Sensibiliser la population sur les peines encourus en cas d'abus sexuel, viol et exploitation sexuelle ;</li> <li>• Dynamiser et renforcer les capacités des réseaux en charge de la gestion des violences regroupant les associations, la police, la gendarmerie.</li> </ul>
<b>Santé et sécurité au travail et conflits dans le milieu des travailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rareté des accidents de travail dans les exploitations agricoles ;</li> <li>• Méconnaissance des textes en matière de protections sociales par la majorité des travailleurs agricoles du fait de leur analphabétisme et déscolarisation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le service de l'inspection du travail en moyens suffisants en vue de l'organisation d'audiences foraines au profit des travailleurs des zones les plus reculées ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non prise en charge de certains accidents qui surviennent dans le cadre de leur travail, et non-respect des textes (arrêté 2009-0020) relative à la durée légale du travail dans les exploitations agricoles ;</li> <li>• Manquent de moyens matériels des contrôleurs et inspecteur du travail pour l'exécution de leurs missions et éloignement des services de l'inspection du travail, basé dans le chef-lieu de région ;</li> <li>• Les conflits qui opposent les travailleurs et les employeurs sont en lien avec les reclassements des travailleurs, la non délivrance de certificats ou d'attestation de travail, la durée du travail et les primes de rendements. Ils concernent surtout les travailleurs du domaine industriel et minier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des travailleurs des EPI appropriés ;</li> <li>• Sensibiliser les populations sur la lutte contre le travail des enfants ;</li> <li>• Former les travailleurs sur les mesures de protection contre les risques de travail.</li> </ul>
<b>Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des moyens matériels dans l'exercice de leur fonction, surtout dans les services techniques en charge de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage ;</li> <li>• Insuffisance de formation sur la gestion environnementale et sociale ;</li> <li>• Insuffisance ou manque de formation en suivi et évaluation des programmes et projets ;</li> <li>• Manque de formation des agents sur les textes en vigueur en matière du foncier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités techniques et opérationnels des agents de l'administration générale ;</li> <li>• Appui matériel et financier (matériel de bureaux, moyen de déplacement, ...) des services techniques de l'état impliqués dans la mise en œuvre du programme ;</li> <li>• Former les agents ou renforcer leur capacité (spécialisation) dans les nouvelles technologies agricoles, en culture bio, en agroécologie et en gestion et traitement de déchets ;</li> <li>• Recyclage des agents en appui-conseil;</li> <li>• Former services techniques sur les instruments de sauvegarde environnementale et sociale ;</li> </ul>
<b>Canaux de communication possible et dispositif institution pour une bonne implémentation du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des médias (radios locales et Télévisions publiques comme privées) pour l'information sur le programme et les activités du programme ;</li> <li>• Utilisation des mails, les groupes WhatsApp et des crieurs publics ;</li> <li>• Recours aux organisations paysannes, aux associations et aux OSC pour passer l'information ;</li> <li>• Les correspondances administratives et les affiches ;</li> <li>• Craintes : le déficit de communication entre les acteurs, information tardives des acteurs, utilisation de canaux non accessibles aux paysans ;</li> <li>• Eviter de centraliser la coordination du projet (toujours Ouagadougou).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Directions Régionales avec à leur tête la DRAAH doivent avoir un rôle primordial ;</li> <li>• Mettre en place des unités de coordination par province, par commune et par village ;</li> <li>• Dynamiser les relais de communication dans les villages et au sein des organisations paysannes ;</li> <li>• Mettre à la disposition des délégués CRA des moyens nécessaires pour faire remonter l'information à temps ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger à la base avec les acteurs de ce qu'il convient de faire dans la mise en œuvre du programme ;</li> </ul>
<b>OSC, ONG et ASSOCIATION</b>		
<p><b>Présentation du programme ; Connaissance et appréciation du programme ; attentes et atout pour une bonne implémentation du programme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du programme par la majorité des services techniques ;</li> <li>• Appréciation positive du programme après présentation de son contexte et de ses objectifs ;</li> <li>• En terme d'attente : contribution effective du programme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'au développement des populations ; particulièrement celles du monde rural. Implication des structures locales, Association, groupements et OSC dans certaines composantes du programme ;</li> <li>• En terme d'atout : existence d'espace (terre) potentiellement aménageables dans les ZIP. Existence d'un capital humain (bras valides et jeunes). Présence de plusieurs et diverses organisations de bases (groupement, coopératives, associations...etc.) très dynamiques et actives ;</li> <li>• En termes de crainte : manque de transparence lors de la mise en œuvre des projets de façon générale. Non implication des acteurs : le plus souvent certaines associations impliquées au départ (lors de la conception du projet) sont mises de côté lors de la mise en œuvre au profit d'autres associations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des structures locales Association, groupements et OSC pour certaines composantes du programme ;</li> <li>• Impliquer l'ensemble des acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme ;</li> <li>• Avoir de la flexibilité dans la mise en œuvre pour modifier certaines dispositions techniques, afin de tenir compte des besoins réels des acteurs à la base ;</li> <li>• Définir des objectifs clairs et précis ;</li> <li>• Veiller à ce que les espaces aménagés ne soient accaparés par un petit groupe de personnes influentes.</li> </ul>
<p><b>Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux actuels du programme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;</li> <li>• Déplacement des populations et perte des terres, cultures et probablement des infrastructures ;</li> <li>• Atténuation de la destruction de la faune et de la flore ;</li> <li>• Limitation de l'utilisation excessive des pesticides et des produits phytopharmaceutiques ;</li> <li>• Pollution de l'environnement en général, et particulièrement des eaux, des cultures du fait de l'utilisation massive des produits phytopharmaceutiques : avènement des maladies pouvant causer la mort des hommes, du bétail, et même des espèces fauniques ;</li> <li>• Polarisation des produits forestiers non ligneux, qui risque de modifier la qualité des produits issus de transformation tels que le beurre de karité et le soubala ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et sensibiliser des producteurs à l'intégration des préoccupations environnemental dans les activités agricoles ;</li> <li>• Sensibiliser les producteurs pour une utilisation limité et responsable des pesticides et autres produits phytosanitaire ;</li> <li>• Production des bio-pesticides comme une alternative à la dégradation de l'environnement et la pollution des eaux : les feuilles et l'huile de neem, feuille de papaye, le piment et l'ail sont des produits à partir desquels on peut avoir des extraits naturels ;</li> <li>• Compenser les pertes en ressources naturelles par des reboisements ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emergence des centres d'intérêt due aux spéculations foncières, qui risquent d'engendrer les conflits ;</li> <li>• Expropriation des terres de certaines couches défavorisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinstaller les populations impactées avec des infrastructures de bases (écoles, centres de santé...);</li> <li>• Prendre des dispositions particulières pour les couches défavoriser parmi les personnes affectées par le programme ;</li> <li>• Trouver des zones propices aux cultures et à la réinstallation des populations.</li> </ul>
<b>Procédure d'acquisition et sécurisation des terres pour les femmes, jeunes, autochtones, allochtones et déplacés internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande auprès des familles propriétaires terriens, héritage don, prêt et achat pour l'acquisition des terres en général ;</li> <li>• Les jeunes acquièrent et les autochtones acquièrent la terre dans la majorité des cas par héritage, les allochtones par prêt ou achat et les PDI par le don.</li> <li>• Marginalisation des femmes pour ce qui est de l'accès à la terre que ce soit par prêt, don ou héritage ;</li> <li>• La femme doit faire partir d'un groupement féminin pour avoir accès à la terre ;</li> <li>• Plaidoyers des OSC, ONG et Association auprès des propriétaires terriens pour l'accès de toutes les femmes ;</li> <li>• Sécurisation des terres peu pratiquée par les populations, en particulier celles rurales : cela s'explique par les coûts y afférent et par le faible niveau d'informations ou la mentalité des populations qui voient d'un mauvais œil les tentatives de sécurisation ;</li> <li>• Les formes de sécurisation les plus connues sont les processus d'acquisition des APFR ou l'immatriculation mais ils sont très peu utilisés par les acteurs ruraux : ce qui les expose à des expropriations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et soumettre des fiches d'engagement de cession des terrains aux propriétaires ;</li> <li>• Engager des démarches auprès des services du foncier pour l'établissement des documents (permis d'utilisation, APFR, titre foncier...etc. ;</li> <li>• Tenir compte des droits de la femme dans l'attribution des terres ;</li> <li>• Sensibiliser les populations sur l'importance de l'autonomisation de la femme ;</li> <li>• Impliquer les OSC et Associations dans les négociations pour l'acquisition des terres ;</li> <li>• Sensibiliser et donner l'information juste aux populations sur le bien-fondé des projets, surtout aux propriétaires terriens avant de pouvoir procéder à la sécurisation des terres pour les investissements futurs ;</li> <li>• Impliquer les autorités administratives (préfets, hauts commissaires), coutumières et religieuses qui sont détenteurs de la force publique.</li> </ul>
<b>VBG, EAS, VCE, COVID 19, MST/IST et harcèlement sexuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types VBG/EAS : mariage forcé, l'excision, les violences physiques et morales (injures, exclusion pour sorcellerie, répudiation), inaccessibilité de la femme à la terre les violences sexuelles (viol, harcèlement) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations sur le droit de la femme et de l'enfant sur les peines encourus en cas d'abus sexuel, viol et exploitation sexuelle ;</li> <li>• Former et sensibiliser les populations sur l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de VCE : violence physique, recrutement pour travailler sur les sites d'orpaillage déscolarisation, travaux champêtres pénibles, violence psychologique due à la séparation des couples ;</li> <li>• Méconnaissance des concepts d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, ce qui entraîne les violences basées sur le genre ;</li> <li>• Ignorance ou inconscience des populations par rapport à la maladie à COVID 19 et les MST ;</li> <li>• Gestion des violences généralement par une approche sociale consistant à impliquer les leaders coutumiers et religieux, les associations et les OSC ;</li> <li>• Intervention des associations, des OSC et des forces de l'ordre dans le pire des cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'assistance judiciaire pour l'accompagnement des victimes de VBG/VCE/EAS ;</li> <li>• Mise en place d'un fond de garantie pour faciliter l'accès des femmes aux crédits ;</li> <li>• Former les femmes en entrepreneuriat agricole et les aider à formaliser leurs entreprises ;</li> <li>• Impliquer fortement les OSC, ONG et association dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ; Intensifier les séances de sensibilisation sur la protection contre les MST/IST et sur les mesures barrières en ce qui concerne la COVID 19, à travers les émissions radios, télévisions et théâtres forum.</li> </ul>
<b>Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de connaissance sur la gestion des risques environnementaux et sociaux ;</li> <li>• Manque de moyens financiers, techniques et matériels pour mener à bien les activités de sensibilisation, de communication et de suivi-évaluations des programmes et projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités dans les nouvelles technologies de l'agriculture ;</li> <li>• Redynamisation de certaines structures qui ont déjà fait leur preuve sur le terrain mais qui ne fonctionnent pas bien de nos jours ;</li> <li>• Outiller les OSC et Association pour la communication et sensibilisation dans le cadre du programme ;</li> <li>• Formation sur la création et la gestion des stocks alimentaires et le warrantage pour pouvoir accompagner les producteurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme.</li> </ul>
<b>Canaux de communication possible et dispositif institutionnel pour une bonne implémentation du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canaux de communication habituellement utilisés : les presses locales (radios et journaux), les OSC, associations et les organisations communautaires de base, les autorités coutumières qui ont une certaine aura auprès des populations, Internet et les Nouvelles Technologie de l'Information (réseaux sociaux) ;</li> <li>• Mettre en place des cadres de concertation dans les régions concernées par le programme ;</li> <li>• Mise en place des comités de pilotages et de suivi-évaluation du programme dans les différentes régions ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire recours à des canaux de communication efficaces, et qui ont plus d'impact sur les populations rurales ;</li> <li>• Transcrire les messages dans les langues locales (mooré, dioula, fulfulde...etc.) pour les rendre les informations accessibles aux acteurs locaux ;</li> <li>• Créer un secrétariat permanent et une coordination dans les régions ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer l'ensemble des acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer des protocoles d'accord avec les ONG/OSC et Associations qui vont servir d'interface entre les producteurs /transformateurs et le FSRP.</li> </ul>

